

POLICY MANUAL
Issues Policy

Canadian Federation of Students

As amended at the June 2017 National General Meeting

CAHIER DES POLITIQUES
Politiques sur les questions d'intérêts
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants

Telles que modifiées lors de l'assemblée générale nationale de juin 2017

TABLE OF CONTENTS

Related Student Issues

Acquired Immune Deficiency Syndrome (AIDS)
Alcohol Awareness
Alternative Federal Budget
The Arts
Automobile Insurance
Black History/African Liberation Month
Bottled Water
Boycotts
Cannabis
Child Care
Climate Change
Commercially Owned Electronic Cash Systems
Criminalization of Dissent
Ethical Purchasing
Elections
Fair Trade Goods
Federal Budgetary Issues
Food Security
Food Services
Food Sovereignty
Freedom of Speech
Government Relations
Government Research
Health and Safety
Human Rights
Income Inequality
Inter-Provincial Trade Agreements
Media
Minority Language Rights
Multiculturalism

TABLE DES MATIÈRES

Questions d'intérêts connexes

Syndrome d'immuno-déficience acquise (Sida)
Sensibilisation à l'abus d'alcool
Alternative budgétaire fédérale
Les arts
Assurance automobile
Mois de l'histoire noire et de la libération africaine
L'eau embouteillée
Boycotts
Cannabis
Services de garde à l'enfance
Le changement climatique
Systèmes de paiement électronique à propriété commerciale
Criminalisation de la dissidence
Achats éthiques
Élections
Produits équitables
Questions budgétaires fédérales
Sécurité alimentaire
Services d'alimentation
Souveraineté alimentaire
Liberté d'expression
Relations avec les gouvernements
Recherche gouvernementale
Santé et sécurité
Droits de la personne
Inégalité des revenus
Ententes commerciales interprovinciales
Médias
Droits des minorités linguistiques
Multiculturalisme

TABLE OF CONTENTS

Related Student Issues

National Students' Day
Peace
People with Disabilities
Policing and Military Actions
Poverty
Pride Festivals
Racism
Religious Freedom
Rights
Self-Determination
Sexual Harassment
Sexual Orientation
State Sanctioned Murder
Student Employment
Student Ownership of Campus Student Centres
Sustainable Campuses
Taxation
Violence
Women's Issues

TABLE DES MATIÈRES

Questions d'intérêts connexes

Journée pancanadienne des étudiantes et étudiants
Paix
Personnes handicapées
Actions militaires et policières
Pauvreté
Festivals de la Fierté
Racisme
Liberté de religion
Droits
Autodétermination
Harcèlement sexuel
Orientation sexuelle
Meurtres sanctionnés par l'état
Emplois étudiants
Propriété étudiante des centres étudiants de campus
Campus durables
Taxes et impôts
Violence
Questions féministes

Acquired Immune Deficiency Syndrome (AIDS)

The Federation recognises HIV and Acquired Immune Deficiency Syndrome (AIDS) as a disease which is not exclusive to any specific community nor is it dependent on sexual orientation or preference.

The Federation:

1. condemns discrimination on the basis of HIV or AIDS infection; the Federation condemns the infringement of the rights of students because they have AIDS or test positive for HIV;
2. supports the right of HIV and AIDS infected students to access disabled student services and departments and believes that such a department should exist on every campus;
3. opposes extra charges, exclusions, or any other form of discrimination in student health plans, and will ensure that the Federation's health plan does not discriminate against HIV and AIDS infected students;
4. supports the active involvement of affected students and persons with AIDS organisations, in any decision-making which may affect them;
5. opposes mandatory testing under any circumstances;
6. supports anonymous HIV testing;
7. supports guaranteed confidentiality including confidentiality of test results and administrative files on HIV and AIDS-infected students;
8. supports access to professional and confidential counseling;
9. opposes quarantine of HIV and AIDS-infected students under any circumstances;
10. supports access to information on HIV and AIDS including effective and comprehensive information on prevention including the distribution of information by provincial ministries and local administrations and the establishment of AIDS education programs;
11. opposes the use of gender, sexual orientation or preference, or other identity, as a basis for prioritising research on HIV and its transmission;
12. supports individuals and organisations which disseminate information and/or implement educational programs at post-secondary institutions about AIDS and/or all sexually transmitted diseases;
13. supports the free and easy access to preventative measures including dental dams, condoms and syringes;
14. supports the funding from federal and provincial governments to student groups and others to assist in efforts to fight ignorance about the spread of HIV and AIDS infection; and
15. opposes any question on a blood donor questionnaire dealing with sexual orientation rather than sexual practise. Such a question perpetuates the myth that HIV and AIDS transmission are directly linked to sexual orientation or practise.

The Federation recognises that gay men do not necessarily have access to traditional support structures, a notion often neglected by systemically homophobic governments.

The Federation condemns government cutbacks to support services for people with AIDS on the basis that these cuts have a disproportionately adverse affect on gay men.

ADOPTED

November 1991

AMENDED

May 1992

May 1994

November 1994

May 1996

May 1997

Syndrome d'immuno-déficience acquise (Sida)

La Fédération reconnaît que l'infection au virus de l'immuno-déficience humaine (VIH) et le syndrome d'immuno-déficience acquise (SIDA) ne sont pas des affections exclusives à une communauté en particulier et qu'elles ne dépendent pas de l'orientation ou de la préférence sexuelle.

La Fédération :

1. dénonce la discrimination à l'égard des personnes séropositives ou sidatiques; la Fédération condamne la transgression des droits des étudiantes et étudiants atteints du SIDA ou de ceux et celles qui sont diagnostiqués séropositifs;
2. est en faveur du droit des étudiantes et étudiants séropositifs ou sidatiques de bénéficier des mêmes services offerts aux étudiantes et étudiants handicapés et soutient en outre que des services de ce genre devraient être offerts dans tous les collèges et universités;
3. s'oppose à l'imputation de frais supplémentaires, l'exclusion ou toute autre forme de discrimination existant dans les régimes d'assurance-maladie étudiants. La Fédération doit veiller à ce que son propre Réseau-santé étudiant ne soit pas discriminatoire à l'égard des étudiantes et étudiants séropositifs ou sidatiques;
4. appuie la participation active des étudiantes et étudiants et autres personnes infectées par le SIDA au sein d'organismes voués à leur défense pour ce qui est de toute décision susceptible de les toucher;
5. s'oppose au dépistage obligatoire quelles que soient les circonstances;
6. appuie le dépistage anonyme du VIH;
7. soutient le caractère confidentiel de toute démarche y compris les résultats des tests de dépistage et des renseignements contenus dans les dossiers administratifs concernant les étudiantes et étudiants séropositifs ou sidatiques;
8. est en faveur du droit d'accès à des services professionnels et confidentiels de counselling;
9. s'oppose à la mise en quarantaine d'étudiantes et étudiants qui sont séropositifs ou sidatiques pour quelque motif que ce soit;
10. est en faveur du droit d'accès à l'information relative notamment au VIH et au SIDA, y compris les renseignements utiles et détaillés sur la prévention diffusés notamment par les ministères provinciaux et les administrations locales et les renseignements relatifs à la mise en oeuvre de programmes d'éducation sur le SIDA;
11. s'oppose à l'usage de moyens d'identification fondée sur le sexe, l'orientation ou la préférence sexuelle, ou autres identités, en vue d'établir des priorités de recherche sur le VIH et sa transmission;
12. appuie les personnes et les organismes qui diffusent de la documentation ou lancent des programmes éducatifs dans les établissements postsecondaires sur le SIDA ou les maladies transmises sexuellement;
13. est en faveur de la gratuité et de la facilité d'accès aux moyens de prévention, notamment les digues dentaires, les condoms et les seringues;
14. appuie le financement par les gouvernements fédéral et provinciaux des groupes étudiants et autres qui visent à lutter contre l'ignorance en matière de propagation des infections au VIH et du SIDA; et
15. s'oppose à toute question, dans un questionnaire destiné à des donneurs de sang, portant sur l'orientation sexuelle plutôt que sur les pratiques sexuelles. De telles questions perpétuent le mythe selon lequel la transmission du VIH et du SIDA est directement liée à l'orientation sexuelle ou aux pratiques sexuelles.

La Fédération reconnaît que les hommes gais n'ont pas nécessairement accès aux structures d'appui traditionnelles, une notion qui est souvent négligée par les gouvernements qui sont systématiquement homophobes.

La Fédération condamne les compressions gouvernementales imposées aux services de soutien pour les personnes atteintes du SIDA qui ont eu des effets néfastes particulièrement pour les hommes gais.

ADOPTÉE
novembre 1991
MODIFIÉE
mai 1992
mai 1994
novembre 1994
mai 1996
mai 1997

Alcohol Awareness

The Federation endorses the principle of alcohol abuse awareness programs for post-secondary institutions.

ADOPTED
November 1991

Sensibilisation à l'abus d'alcool

La Fédération appuie le principe des programmes de lutte contre l'abus d'alcool destinés aux établissements d'enseignement postsecondaire.

ADOPTÉE
novembre 1991

Alternative Federal Budget

Preamble

The creation of an Alternative Federal Budget allows citizens and individuals to view the possibilities of Canada's budget in light of what is actually presented from year to year. It is important to support the creation of such a document so that the Federation is better able to create lobby documents and policies maintaining realistic budget requests allowing for the prioritization of education and students. Alternative Federal Budgets, such as the one created by Canadian Centre for Policy Alternatives annually, are a result of collaborative deliberations by representatives of a wide spectrum of civil society organizations, maintaining a set of social justice values. The Federation's responsibility is to lobby and support students by comprehending the possibilities and limits of the budget and prioritizing a space for this demographic successfully. By supporting such a budget, the Federation seeks to provide a picture of what is possible and develop policies that support public mobilizing around significant issues.

Policy

The Federation supports:

- the creation of an Alternative Federal Budget annually;
- the prioritization of education in such budgets, reflecting the values and concerns of our membership;
- the prioritization of an equitable social, economic, and environmental agenda, and the promotion of public accountability in such budgets.

ADOPTED
November 1995
AMENDED
May 2011

Alternative budgétaire fédérale

Préambule

La création d'une Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral permet aux citoyennes et citoyens et aux personnes individuelles de considérer les possibilités que peut offrir le budget du Canada à la lumière de ce qui est présenté dans les faits d'une année à l'autre. Il est important d'appuyer la création de ce genre de document afin que la Fédération puisse produire plus facilement des documents de pression et des politiques avec des demandes budgétaires réalistes qui accordent la priorité à l'éducation et aux étudiantes et étudiants. Les alternatives budgétaires fédérales, comme celle produite tous les ans par le Centre canadien de politiques alternatives, sont le résultat de délibérations collaboratives de représentantes et de représentants d'un vaste éventail d'organismes de la société civile en vue de maintenir certaines valeurs de justice sociale. La responsabilité de la Fédération est d'exercer des pressions et d'appuyer les étudiantes et étudiants en ayant une compréhension des possibilités et des limites du budget, et en réussissant à y faire une place pour la population étudiante. En appuyant ce type de budget, la Fédération cherche à illustrer des possibilités et à élaborer des politiques qui encouragent la mobilisation du public autour de questions importantes.

Politique

La Fédération appuie :

- la création d'une Alternative budgétaire annuelle pour le gouvernement fédéral;
- des budgets de ce genre qui accordent la priorité à l'éducation et reflètent les valeurs et les préoccupations de nos membres;
- des budgets de ce genre qui accordent la priorité aux programmes politiques visant l'équité sociale, économique et environnementale, et qui prônent la responsabilité envers le public.

ADOPTÉE
novembre 1995
MODIFIÉE
mai 2011

The Arts

The Federation opposes cutbacks to the National Film Board and supports a vital and adequately funded National Film Board.

The Federation opposes state censorship and persecution of artists who express their sexual identity, or political, moral and/or religious beliefs through their art.

The Federation supports an adequately funded autonomous Council which grants funding to independent artists as well as artists' organisations.

The Federation is vehemently opposed to cuts to the budget of the Canada Council.

The Federation supports the endeavour of groups which are actively working to maintain adequate funding for the arts community.

ADOPTED
November 1991
AMENDED
May 1993
May 1994
May 1996
May 1997

Les Arts

La Fédération s'oppose aux compressions imposées à l'Office national du film et soutient que l'existence de l'Office national du film est essentielle et doit être convenablement financée.

La Fédération s'oppose à ce que l'État exerce la censure et la persécution des artistes qui expriment leur identité sexuelle ou leurs opinions politiques, morales ou religieuses par l'intermédiaire de leur art.

La Fédération appuie un Conseil autonome financé de façon adéquate qui subventionne les artistes indépendants et les organisations d'artistes.

La Fédération est fermement opposée à la réduction du budget du Conseil des arts du Canada.

La Fédération soutient les initiatives de tout groupe qui cherche activement à maintenir un financement adéquat de la communauté des arts.

ADOPTÉE
novembre 1991
MODIFIÉE
mai 1993
mai 1994
mai 1996
mai 1997

Automobile Insurance

Preamble

According to the Canadian Human Rights Act, public businesses cannot discriminate against individuals for the purpose of providing varying rates for their products and/or services. However, automobile insurance providers have been doing so as determinant factors in formulating rates. The insurance industry uses the following factors to determine who should pay more or less for insurance coverage: age, sex, race, and marital status. Many provinces have allowed for for-profit monopolies that continue to charge varying rates for vital services such as automobile insurance, including those that charge-varying rates based on discriminatory factors which violate the Canadian Human Rights Act.

Policy

The Federation supports:

- publicly owned and operated automobile insurance at the provincial level, similar to systems in British Columbia, Manitoba, Saskatchewan, and Quebec.
- automobile insurance policies that promote inclusivity.

The Federation opposes:

- corporations that employ discriminatory and exclusionary automobile insurance policies.

ADOPTED
November 2003
AMENDED
May 2011

Assurance automobile

Préambule

Selon la Loi canadienne sur les droits de la personne, une entreprise publique ne peut faire de distinction entre les gens en vue de fournir des taux variables pour leurs produits et services. Cependant, les fournisseurs d'assurance automobile utilisent des facteurs déterminants pour établir leurs taux. L'industrie des fournisseurs d'assurance utilise les facteurs de risques suivants pour déterminer qui devra payer plus ou moins pour son assurance : l'âge, le sexe, la race et l'état matrimonial. Plusieurs provinces ont permis l'établissement de monopoles à but lucratif qui continuent d'exiger des frais variables pour des services essentiels tels que l'assurance automobile, y compris les entreprises qui imposent des tarifs variables selon des facteurs discriminatoires qui enfreignent la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Politique

La Fédération appuie :

- l'assurance automobile de propriété publique administrée par le gouvernement provincial, semblable à celles qui existent en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Saskatchewan et au Québec;
- les politiques des fournisseurs d'assurance automobile qui font la promotion de l'inclusion.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- les entreprises qui ont des politiques d'exclusion discriminatoires dans leur assurance automobile.

ADOPTÉE
novembre 2003
MODIFIÉE
mai 2011

Black History/African Liberation Month

Preamble

'Black History Month' originally called 'Negro History Week' originated in 1926, in the United States, through the work of African American scholar Dr. Carter G. Woodson. His aim was to raise awareness of the contributions of African people around the world. The month of February was selected in reference to the birthdays of Frederick Douglass, an American social reformer, orator, and a leader of the abolitionist movement, and Abraham Lincoln.

In the 1950's, community organisations in Canada such as the Canadian Negro Women's Association recognized the importance of celebrating the history and contributions of the black community in Toronto. In 1979, Toronto became the first municipality in Canada to declare Black History Month through the efforts of many individuals and organizations such as the Ontario Black History Society. In 1995, Toronto Area MP Jean Augustine introduced a motion which was passed unanimously by the Canadian House of Commons to recognise Black History Month across Canada. Today, schools across Canada use it to commemorate the contributions of Africans to the world.

Black History Month is an opportunity for everyone to recognize and celebrate the past and present contributions that Africans make and have made to society and a key time to bring awareness and advocacy to the much needed effort to liberate Africans all over the world from all forms of oppression.

Policy

The Federation supports:

- the pro-active involvement in Black History Month/African Liberation Month observed in February.
- anti-racism, liberation, education, and black history initiatives, in the spirit of justice and equality, and the continued effort from African communities to liberate themselves from all forms of social, political, and economic oppression and disenfranchisement
- the contributions of any peoples and recognizes that one month is not sufficient to recognise and honour them.
- raising awareness year round.

ADOPTED

May 1999

AMENDED

May 2010

May 2011

Mois de l'histoire noire et de la libération africaine

ADOPTÉE

mai 1999

MODIFIÉE

mai 2010

mai 2011

Préambule

Le Mois de l'histoire des Noirs s'appelait initialement la Semaine de l'histoire des nègres. Celle-ci a été instituée en 1926 aux États-Unis grâce au travail de l'historien africain-américain Carter G. Woodson qui voulait faire reconnaître les contributions des personnes d'origine africaine dans le monde entier. Le mois de février a été choisi parce qu'il correspond aux anniversaires de naissance de Frederick Douglass, un réformateur de la société, orateur et chef du mouvement abolitionniste, et d'Abraham Lincoln.

Dans les années 1950, des organismes communautaires canadiens, comme le Canadian Negro Women's Association, ont reconnu l'importance de célébrer l'histoire et les contributions de la communauté noire de Toronto. En 1979, Toronto est devenue la première municipalité au Canada à déclarer le Mois de l'histoire des Noirs, grâce aux efforts de nombreuses personnes et d'organismes tels que l'Ontario Black History Society. En 1995, la députée fédérale de Toronto, Jean Augustine, a introduit une motion qui a été adoptée à l'unanimité par la Chambre des communes du Canada pour que le Mois de l'histoire des Noirs soit reconnu partout au Canada. Aujourd'hui, des écoles partout au Canada en profitent pour commémorer les contributions des Africaines et Africains dans le monde.

Le Mois de l'histoire des Noirs est l'occasion pour toutes et pour tous de reconnaître et de célébrer les contributions d'hier et d'aujourd'hui des Africaines et Africains à la société, et un moment opportun pour sensibiliser les gens et promouvoir les efforts en vue de libérer les Africaines et Africains partout dans le monde de toute forme d'oppression.

Politique

La Fédération appuie :

- la participation proactive au Mois de l'histoire des Noirs et de la libération africaine en février;
- les initiatives d'opposition au racisme et en faveur de la libération, de l'éducation et de l'histoire des Noirs, dans un esprit de justice et d'égalité, et les efforts continus des communautés africaines de se libérer de toute forme d'oppression sociale, politique et économique et de leur privation des droits civiques;
- les contributions de tous les peuples et reconnaît qu'un mois ne suffit pas pour les reconnaître et les honorer;
- la tenue d'activités de sensibilisation tout au cours de l'année.

Bottled Water

Preamble

Water, like education, is a public right, not a privilege. Like the invasion of commercial values into education, the treatment of water as a commodity that can be sold poses the risk of potentially denying access to this life sustaining resource. It is a common responsibility of all people and governments to ensure that water is used sensibly to minimise negative environmental impacts and guarantee the free and universal access to clean drinking water into the future.

However, most city water in Canada is much more highly regulated and monitored for quality than bottled water. In addition, public water systems are the most responsible mechanism for ensuring that water is accessible.

In addition, mass production of bottled water has negative environmental impacts due to the creation of landfills full of empty bottles and plastic leaching toxins endangering the surrounding environment and communities and posing hazardous risks.

Bottled water is one of the key products being pushed in the public school system and on college and university campuses across the country. Beverage exclusivity contracts on campuses are the marketing tool of choice for water bottling companies to guarantee access to the student and youth market.

Private beverage companies are engaged in aggressive marketing campaigns claiming that bottled water is the only safe source of drinking water available and creating a culture of dependence and reliance on private water sources that undermine public confidence in public water systems.

Buying bottled water sends a powerful message to our elected leaders that there is little need to maintain and improve Canada's water infrastructure.

Policy

The Federation supports:

- public ownership of natural water sources;
- adequate funding for clean and accessible public water systems;
- public drinking fountains in spaces and public buildings, including college and university campuses;
- enforced government regulations to establish standards and guidelines for public water systems that set international standards;
- government initiatives to clean up polluted water sources;
- bottled water bans for all events held by municipal, provincial or federal governments or public institutions;
- adequate funding and support for clean and accessible water systems nationwide;
- container deposit laws and other effective ways of cutting down the amount of bottles piling up in landfills and polluting the environment.

The Federation opposes:

- the use of bottled water where safe drinking water is available;
- advertising of bottled water;
- the privatisation of natural water sources and water services;
- bulk water imports and exports;
- water takings by bottled water corporations of public water and public water sources;
- any change to public policy that serves the private and commercial interests of bottled water companies instead of the public interest;
- government under-funding of public water systems and water testing programmes;
- the allocation, sale or lease of land or natural resources by any level of government to bottled water companies; and
- national or international trade agreements that limit or undermine Canada's ability to regulate and protect public water systems.

L'eau embouteillée

Préambule

L'eau, comme l'éducation, est un droit public. Il ne s'agit pas d'un privilège. Comme l'invasion des valeurs commerciales dans l'éducation, le traitement de l'eau en tant que bien vendable pose le risque d'empêcher l'accès à cette ressource vitale. Toutes les personnes et tous les gouvernements ont la responsabilité commune de s'assurer que l'eau est utilisée comme il se doit pour nuire le moins possible à l'environnement, et de garantir l'accès libre et universel à l'eau potable à l'avenir.

Mais la plus grande part de l'eau municipale au Canada est beaucoup plus réglementée et surveillée en ce qui a trait à la qualité de l'eau embouteillée. En outre, les réseaux publics d'approvisionnement en eau sont les mécanismes les plus fiables pour assurer l'accessibilité de l'eau.

De plus, la production de masse de l'eau embouteillée nuit à l'environnement en créant des sites d'enfouissement remplis de bouteilles vides et de toxines de lixiviation qui constituent une menace et un risque pour l'environnement et la collectivité.

L'eau embouteillée est un des produits clés faisant l'objet de promotion dans le système scolaire et dans les campus des collèges et des universités du pays. Les contrats d'exclusivité des boissons dans les campus sont l'outil de marketing de choix pour les compagnies d'eau embouteillée afin de garantir l'accès au marché des jeunes et des étudiantes et étudiants.

Les sociétés privées de boissons se livrent à des campagnes de marketing vigoureuses dans lesquelles elles prétendent que l'eau embouteillée est la seule source sûre d'eau potable disponible et elles créent une culture de dépendance des sources d'eau privées qui affaiblit la confiance du public envers les systèmes d'eau publics.

L'achat d'eau embouteillée envoie à nos chefs de partis politiques un message fort leur disant qu'il n'y a pas beaucoup lieu de maintenir et d'améliorer l'infrastructure d'approvisionnement en eau du Canada.

Politique

La Fédération appuie :

- la propriété publique des sources d'eau naturelles;
- le financement adéquat des systèmes d'approvisionnement en eau propre et accessible;
- l'installation de fontaines à eau potable dans les lieux et les édifices publics, incluant les campus des collèges et des universités;
- l'application de règles gouvernementales afin de mettre au point des normes et des lignes directrices pour les systèmes d'alimentation en eau qui établissent des normes internationales;
- des initiatives gouvernementales de nettoyage des sources d'eau polluée;
- l'interdiction d'offrir de l'eau embouteillée lors de toutes activités organisées par les administrations municipales, les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral ou les établissements publics;
- le financement adéquat et du soutien pour des systèmes d'approvisionnement en eau propre et accessible dans tout le pays;
- des lois sur le dépôt des contenants et d'autres façons efficaces de réduire la quantité de bouteilles qui s'accumulent dans les sites d'enfouissement et qui polluent l'environnement.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- l'utilisation de l'eau embouteillée là où l'eau potable sécuritaire est disponible;
- les publicités d'eau embouteillée.
- la privatisation des sources d'eau naturelle et des services d'approvisionnement en eau;
- les importations et les exportations d'eau en vrac;
- la collecte de l'eau des sources publiques par les sociétés de distribution d'eau embouteillée;
- toutes les modifications de la politique publique qui servent les intérêts privés et commerciaux des sociétés de distribution d'eau embouteillée au lieu de l'intérêt public;
- le sous-financement gouvernemental des systèmes publics d'approvisionnement en eau et des programmes de vérification de la qualité de l'eau;
- l'attribution, la vente ou la location de terrains ou de ressources naturelles par tous les paliers de gouvernement à l'intention des sociétés de distribution d'eau embouteillée; et

- les normes nationales ou internationales du commerce qui limitent ou affaiblissent la capacité du Canada de réglementer et de protéger les systèmes publics d'approvisionnement en eau.

Boycotts

Preamble

The Federation recognises the legitimacy and effectiveness of boycotts to protest unjust, discriminatory and environmentally destructive policies and practices of corporations, institutions, governments, political jurisdictions and individuals.

Definition of Environmentally Destructive Policies and Practices

The Federation recognises the following as environmentally destructive policy and practise:

- unsustainable harvesting of a natural resource;
- polluting air, water or land with toxic substances;
- practises leading directly or indirectly to a reduction in bio-diversity;
- infringing upon the right of aboriginal peoples to continue to use lands and resources for traditional purposes; and
- harming a site, component, feature or artifact that has historical or archaeological significance.

Definition of Unfair and Discriminatory Practices and Human Rights Abuses

The Federation recognises the following as unfair and discriminatory policy and practice:

- violation of fundamental human rights as defined in the United Nations' declaration of human rights and by the Federation's policy manual;
- labour practice leading to the increased poverty, abuse, or unsafe working environment of workers;
- oppression, violent or non-violent, of individuals or groups; and
- discriminatory employment practice.

Conditions

The Federation encourages members to boycott the goods and services of corporations, institutions, government, political jurisdictions and individuals which have unfair and discriminatory policies and practices or are engaged in human rights and/or environmental abuses or injustices, under the following conditions:

- the boycott has been called by or is supported by the employees of an institution, company or individual being boycotted; or
- the boycott has been called by or is supported by the citizens or organized groups of citizens of a country or under a government or political jurisdiction being boycotted;
- the boycott is supported by social justice organizations domestically and internationally;
- where the boycott is initiated to advocate for a certain group, such as the employees of a certain company, that the wishes of that group concerning the boycott be respected;
- the boycott has not been called to an end; and
- the boycott has not been rendered obsolete by a resolution of the situation in question.

ADOPTED

May 1993

AMENDED

May 1994

May 1995

November 1998

May 1999

Boycotts

Préambule

La Fédération reconnaît la légitimité et l'efficacité de participer au boycottage de grandes entreprises, d'institutions, d'instances politiques ou de particuliers afin de protester contre leurs politiques et pratiques injustes, discriminatoires et qui endommagent l'environnement.

Définition des politiques et des pratiques nuisibles à l'environnement

La Fédération reconnaît ce qui suit comme des pratiques et des politiques nuisibles à l'environnement :

- l'exploitation non durable d'une ressource naturelle;
- la pollution de l'air, de l'eau, ou de la terre par des substances toxiques;
- les pratiques aboutissant directement ou indirectement à la réduction de la biodiversité;
- le fait de porter atteinte aux droits des peuples autochtones de continuer à exploiter des terres et des ressources de manière traditionnelle; et
- l'endommagement d'un site, d'un élément, d'une caractéristique ou d'un objet fabriqué ayant une signification historique ou archéologique.

Définition des pratiques injustes et discriminatoires et des violations des droits de la personne

La Fédération reconnaît ce qui suit comme politiques et pratiques injustes et discriminatoires :

- la violation des droits de la personne fondamentaux tels qu'ils sont définis dans la Déclaration des droits humains des Nations Unies et le cahier des politiques de la Fédération;
- des pratiques de travail qui aboutissent à une plus grande pauvreté, aux abus et à des conditions de travail dangereuses pour les travailleurs et travailleuses;
- l'oppression, violente ou non, de personnes ou de groupes; et
- la discrimination dans les pratiques d'embauche.

Conditions

La Fédération encourage ses membres à boycotter les biens et services de grandes entreprises, d'institutions, d'instances politiques et de particuliers qui ont des politiques discriminatoires ou qui s'engagent dans des abus ou pratiques injustes en matière de droits de la personne ou de l'environnement, dans les conditions suivantes :

- le boycott a été exigé ou est appuyé par les employées et employés de l'établissement, l'entreprise ou la personne frappés du boycott;
- le boycott a été exigé ou est appuyé par des citoyennes et citoyens ou des groupes organisés de citoyennes et citoyens d'un pays ou régis par un gouvernement ou entité politique frappés du boycott;
- le boycott est appuyé par des organismes de justice sociale canadiens ou internationaux;
- le boycott vise à défendre un certain groupe, comme les employées et employés d'une entreprise particulière, qui désirent que l'on respecte ledit boycott;
- le boycott n'a pas été annulé; et
- le boycott n'a pas été rendu obsolète par la résolution de la situation qui y a donné lieu.

ADOPTÉE

mai 1993

MODIFIÉE

mai 1994

mai 1995

novembre 1998

mai 1999

Cannabis

Preamble

The Federation believes that the regulation of cannabis should be grounded in real evidence, and not rely upon ideas stemming from the stigmatization of cannabis. The Federation also believes that in order to prevent people, particularly those who are young, racialized, Indigenous, and from low socio-economic backgrounds, from entering the criminal justice system for minor offenses, cannabis should be legalized. We believe that the legalization of cannabis opens up opportunities to better understand how it can be used for medical purposes, and that the revenue generated by the sales for cannabis for recreational purposes should be invested in education, and research and development to better understand the medical opportunities for cannabis.

Policy

The Federation supports:

- the legalization of cannabis for those who are the age of majority;
- the decriminalization of cannabis for everyone;
- mandatory education for all who sell cannabis to the public;
- revenue from the sale of cannabis being used for education, research, development, social programs and health care;
- access to cannabis for all, at a reasonable price, including those in rural and northern locations;
- tax-free cannabis if it is for medical purposes; and
- expunging the record of those convicted of minor cannabis related offences

The Federation opposes:

- the criminalization of anyone for possession of cannabis;
- loose government restrictions that allow for corporate monopolies and push out small growers;
- the exploitation of migrant workers by growers who seek to keep costs low by underpaying and mistreating workers; and
- public investment in the recreational cannabis market.

Politique sur le cannabis

Préambule

La Fédération estime que la réglementation du cannabis devrait être ancrée dans des preuves réelles, et ne pas se fonder sur des idées découlant de la stigmatisation du cannabis. La Fédération estime que le cannabis devrait être légalisé afin d'empêcher les gens, surtout ceux qui sont jeunes, racialisés, autochtones, et qui proviennent de milieux socio-économique faibles, d'entrer dans le système de justice pénale pour des infractions mineures. Nous croyons que la légalisation du cannabis ouvrira la voie à une meilleure compréhension de son usage à des fins médicales et que les revenus générés par les ventes de cannabis à des fins récréatives devraient être investis dans l'éducation, de même que dans la recherche et le développement en vue de mieux comprendre l'utilisation médicale pour le cannabis.

Politique

La Fédération appuie :

- la légalisation du cannabis pour les personnes ayant l'âge de la majorité;
- la décriminalisation du cannabis pour toutes les personnes;
- l'éducation obligatoire pour toutes les personnes qui vendent du cannabis au public;
- l'utilisation à des fins éducatives, de recherche, de développement, de programmes sociaux et de soins de la santé des revenus générés par les ventes de cannabis;
- l'accès au cannabis pour toutes les personnes, à un prix raisonnable, incluant les personnes qui vivent dans les régions rurales et du nord;
- l'exemption de taxes pour le cannabis si le motif de la vente est médical; et
- l'élimination des casiers judiciaires de ceux et celles qui ont été trouvé coupables d'infractions reliées au cannabis

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- la criminalisation de toute personne en possession de cannabis;
- des restrictions vagues du gouvernement qui permettent les monopoles des grandes entreprises et éliminent les petits producteurs;
- l'exploitation des travailleuses et travailleurs migrants par les producteurs qui tentent de maintenir les coûts faibles en rémunérant moins et en maltraitant leurs travailleuses et travailleurs; et
- l'investissement public dans le marché de l'usage récréatif du cannabis.

Child Care

Preamble

To enable individuals with children to pursue post-secondary education, child care must be publicly-funded and administered, universal, accessible, comprehensive, of high-quality, and non-profit.

Not-for-profit child care centres are more likely to have better quality, higher paid staff, lower child/staff ratios, more inclusive programme offerings, and are more accessible to low-income families than private, for-profit child care services.

The delivery of child care on a public, not-for-profit basis in Canada protects child care from being negotiated in trade agreements, such as the North American Free Trade Agreement (NAFTA) and the General Agreement on Trade in Services (GATS), which would allow for large commercial chains to deliver child care in Canada. In Australia, where child care is primarily offered by for-profit chains, stakeholder profits have taken priority over quality of services.

Child care is a necessity to achieve equality for women, who are disproportionately responsible for child care in Canada. Public child care enables women to choose to study and/or work.

Policy

The Federation supports a national child care program that is:

- Publicly funded and publicly administered;
- Universal in that it provides child care services for all children in Canada aged 0-12 and children with disabilities over the age of 12;
- Accessible in that child care services are provided without discrimination based on income, disability, geographical location, or other criteria;
- Comprehensive so that a range of child care services are offered, including both full and part-time child care services, and support services for caregivers taking care of children at home;
- High quality through licensed programs and well-paid, well-trained staff; and,
- Not-for-profit to ensure that child care is delivered for public not private interest.

Services de garde à l'enfance

ADOPTÉE
mai 2006

Préambule

Afin de permettre aux personnes qui ont des enfants de poursuivre des études postsecondaires, les services de garde à l'enfance doivent être financés et administrés par l'État, accessibles pour tous, complets, de haute qualité et sans but lucratif.

Il arrive plus souvent que les centres de la petite enfance sans but lucratif ont un personnel de meilleure qualité qui est mieux payé, un nombre moins élevé d'enfants par rapport aux membres du personnel, et des programmes plus diversifiés, et que ces centres soient plus accessibles aux familles à faible revenu que les services de garderie privés à but lucratif.

La prestation de services de garde à l'enfance publics et sans but lucratif au Canada évite que les services de garde soient négociés dans le cadre d'accords commerciaux, tels que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), ce qui permettrait aux grandes chaînes commerciales d'offrir des services de garde au Canada. En Australie, où les services de garde à l'enfance sont principalement offerts par des chaînes à but lucratif, les profits des parties intéressées ont la priorité sur la qualité des services.

Les services de garde à l'enfance sont indispensables en vue d'atteindre l'égalité pour les femmes parce que celles-ci sont plus souvent responsables, et ce, de façon disproportionnée, de la garde d'enfant au Canada. Les services de garde publics permettent aux femmes de choisir d'étudier ou de travailler.

Politique

La Fédération appuie un programme national de services de garde à l'enfance qui est :

- Financé et administré par l'État;
- Universel afin qu'il y ait des services de garde pour tous les enfants au Canada âgés de 0 à 12 ans, et pour tous les enfants handicapés de plus de 12 ans;
- Accessible pour que les services de garde soient offerts sans discriminations fondées sur le revenu, l'incapacité, le lieu de résidence ou autres critères;
- Complet afin qu'une gamme de services de garde soit offerte, y compris des services de garde à temps plein et à temps partiel et des services de soutien pour les éducatrices et les éducateurs qui s'occupent des enfants à la maison;
- De haute qualité grâce à des programmes agréés et un personnel bien payé et bien formé; et
- Sans but lucratif afin d'assurer que les services de garde à l'enfance soient offerts dans l'intérêt public et non l'intérêt privé.

Climate change

Preamble

In 2007 the International Panel on Climate Change (IPCC) stated with very high confidence that the global atmospheric concentration of CO₂, methane, and nitrous oxide (greenhouse gasses) had increased markedly as a result of human activity since 1750 and now far exceeds pre-industrial levels determined from ice core samples spanning thousands of years.

Climate change is now the most serious threat to humanity and the true impact of human activity on climate change has become obvious. Accordingly environmental sustainability has become a top priority for Canadians and in particular Canadian youth.

Policy

The Federation supports:

- initiatives, such as those in the spirit of the Kyoto Protocol, that call for the urgent reduction of greenhouse gas emissions to a level at least 6% lower than the 1990 levels and minimise the negative environmental impact of human activity;
- the regulation of industry in order to reduce greenhouse gas emissions;
- the creation of innovative solutions, including but not limited, to new technologies, employment and infrastructure that reduce greenhouse gas emissions and that will have minimal impact on the ecosystem;
- the use of public policy to spur innovation, investment, and behavioural change that supports environmental sustainability; and
- the inclusion of indigenous peoples in these activities for the purpose of researching and implementing traditional indigenous methods of environmentally sustainable living.

The Federation opposes:

- any government policies and/or initiatives that seek to undermine its commitments, present or past, towards environmental sustainability.

Le changement climatique

ADOPTÉE
novembre 2007

Préambule

En 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a déclaré avec un degré de confiance très élevé que la concentration totale dans l'atmosphère de CO₂, de méthane et d'oxyde de diazote (gaz à effet de serre) avait augmenté de façon marquante en raison de l'activité humaine depuis 1750 et qu'elle dépasse maintenant de loin les niveaux pré-industriels, cela ayant été déterminé sur des échantillons de noyau de glace couvrant des milliers d'années.

Le changement climatique est maintenant la menace la plus sérieuse pour l'humanité et les conséquences réelles de l'activité humaine sur le changement climatique sont devenue évidentes. Par conséquent, la durabilité environnementale est devenue une priorité pour les Canadiennes et Canadiens et en particulier les jeunes.

Politique

La Fédération appuie :

- les initiatives, comme celles qui sont dans l'esprit du Protocole de Kyoto, exigeant la réduction urgente des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à un niveau moins élevé d'au moins 6 % que les niveaux de 1990 et réduisent au minimum l'impact environnemental négatif de l'activité humaine;
- la réglementation de l'industrie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- la création de solutions innovatrices, incluant sans s'y limiter, les nouvelles technologies, l'emploi et l'infrastructure qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre et qui auront des conséquences minimales pour l'écosystème;
- l'utilisation de politiques publiques pour encourager l'innovation, l'investissement et le changement de comportement qui est en faveur de la durabilité de l'environnementale; et
- l'inclusion des autochtones dans ces activités afin d'étudier et de mettre en oeuvre les méthodes traditionnelles autochtones de vie dans la durabilité de l'environnement.

La Fédération s'oppose :

- à toutes les politiques ou les initiatives du gouvernement, ou les deux, qui cherchent à affaiblir ses engagements, présents ou passés, envers la durabilité environnementale.

Commercially Owned Electronic Cash Machines

The Federation recognises that Mondex and other forms of commercially owned electronic cash systems are invasions on the privacy of its users; and that Mondex and other forms of commercially owned electronic cash systems will further impose user fees on financial transactions; and that Mondex and other forms of commercially owned electronic cash systems are targeting young people, particularly university and college students.

The Federation opposes the promotion and use of Mondex and other forms of commercially owned electronic cash.

ADOPTED
November 1997
AMENDED
May 2007

Systèmes de paiement électronique à propriété commerciale

La Fédération reconnaît que la compagnie Mondex et les autres systèmes commerciaux d'argent électronique représentent une invasion de la vie privée de leurs utilisateurs et utilisatrices; et que Mondex et les autres systèmes commerciaux d'argent électronique viseront à ajouter des frais d'utilisation sur les transactions financières; et que Mondex et les autres systèmes commerciaux d'argent électronique visent à obtenir la clientèle des jeunes, particulièrement les étudiantes et étudiants des cycles collégial et universitaire.

La Fédération s'oppose à la promotion et à l'utilisation des services de la compagnie Mondex et de tout autre système commercial d'argent électronique.

ADOPTÉE
novembre 1997
MODIFIÉE
mai 2007

Criminalization of Dissent

Preamble

Students have long engaged in dissent across our nation to advocate on the issues that most affect them and to speak, in solidarity, with others who are engaged in struggle. However, in recent years, there has been an increase of repressive action taken towards events and actions of student protest and outward dissent towards grave policies of government, some of which culminate in violence.

The use of legislation, in particular, to override or limit the freedoms of students to engage in these activities is troubling and counter to both the letter and spirit of the Charter and other law that provides some measure of protection to students and all people.

As a body that is representative of students throughout Canada and that stands in solidarity with students elsewhere, the Federation must raise the alarm when the spectre of such oppressive action and government edicts is raised.

Policy:

The Federation supports:

- the expression of dissent uninhibited by law enforcement, government or other institutions within society;
- the rights and freedoms of students and others to dissent, including rights of assembly and freedom of expression as defined in the Canadian Charter of Rights and Freedoms and other related legislation;
- the preservation of personal and bodily integrity of protestors and organizers;
- the collaboration of faculty, staff and students of post-secondary institutions to organize and express dissent;
- freedom from discrimination on the basis of affiliation or identification with a political organization; and
- individuals who have been criminalized or incarcerated for exercising their right to dissent.

The Federation opposes:

- the passage of legislation that engages in the criminalization of dissent and oversteps the rights provided in the Canadian Charter of Rights and Freedoms along with other related legislation;
- the use of tactics by police forces to maximize the effectiveness of the oppression of students and other groups, such as:
 - pre-emptive arrest and detention;
 - charges of conspiracy based upon action taken for lawful dissent and subsequent restrictive bail conditions designed to prevent actions taken for lawful dissent; and
 - techniques of personal intimidation and violence including the:
 - i. use of sexual violence, including but not limited to: sexual harassment, sexual assault;
 - ii. pursuit of sexual relationships by undercover police officers or investigators for the purposes of infiltration, investigation or intimidation;
 - iii. intrusion of personal spaces such as through the use of undercover officers;
 - iv. detainment lacking charge or cause or warrant;
 - v. incitement of hatred, harassment, and discrimination against any marginalized group based on, but not limited to their colour, race, religion, ethnic origin, ability, gender identity, sexual choice or other related grounds;
 - vi. use of kettling and other forms of mass detainment;
 - vii. use of agent provocateurs;
 - viii. unlawful arrest of members and raiding of students' union premises based upon the prevention of lawful dissent; and
 - ix. removal of identification of law enforcement officials to prevent prosecution of unlawful acts; and
- the collaboration of post-secondary educational institutions and their administration with government and others in the above instances, particularly when said institutions take an active role to oppress or place the general well-being of students and others at risk.

Préambule

Depuis longtemps, des étudiantes et étudiants manifestent leur dissidence d'un bout à l'autre de notre pays pour défendre les questions qui les touchent le plus et s'exprimer solidairement au nom de celles et ceux qui sont engagés dans des luttes. Cependant, depuis quelques années, les mesures répressives se multiplient contre les événements et les mesures de manifestation étudiante et de dissidence ouverte contre des politiques gouvernementales aux conséquences graves et certains de ces événements ont connu une fin violente.

En particulier, le recours à la voie législative pour abroger ou limiter le droit des étudiantes et étudiants à s'engager dans de telles activités est troublant et viole à la fois la lettre et l'esprit de la Charte et d'autres lois qui assurent une certaine protection aux étudiantes et étudiants et à l'ensemble des citoyennes et citoyens.

En sa qualité d'instance représentative d'étudiantes et d'étudiants au Canada qui est solidaire des étudiantes et étudiants de partout ailleurs, la Fédération doit sonner l'alarme lorsque le spectre de telles mesures répressives et de tels décrets gouvernementaux se manifeste.

Politique :

La Fédération appuie :

- l'expression de la dissidence sans entrave de la part des forces de la loi, du gouvernement ou de toute autre institution au sein de la société;
- les droits et les libertés des étudiantes et étudiants et d'autres citoyennes et citoyens de manifester leur dissidence, dont la liberté de réunion pacifique et le droit à la liberté d'expression définis dans la Charte canadienne des droits et libertés et d'autres lois connexes;
- la protection de l'intégrité personnelle et corporelle des personnes qui manifestent ou qui organisent des manifestations;
- la collaboration des membres du corps professoral, des membres du personnel et des étudiantes et étudiants des établissements postsecondaires dans l'organisation et la manifestation de la dissidence;
- la protection contre la discrimination fondée sur l'affiliation ou l'identification à une organisation politique; et
- la criminalisation ou l'incarcération de personnes ayant exercé leur droit à la dissidence.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- l'adoption de lois visant à criminaliser la dissidence et à abroger des droits garantis par la Charte canadienne des droits et libertés et d'autres lois connexes;
- le recours par les forces policières à des tactiques visant à optimiser l'efficacité de l'oppression des étudiantes et étudiants et d'autres groupes, par exemple :
 - l'arrestation et la détention préventives;
 - des accusations de conspiration pour des actes de dissidence légale, et des conditions de cautionnement restrictives conçues pour prévenir des actes de dissidence légale; et
 - des techniques d'intimidation personnelle, y compris :
 - i. l'utilisation de la violence sexuelle, y compris, entre autres : le harcèlement sexuel et l'agression sexuelle;
 - ii. la poursuite de relations sexuelles par des policières et policiers doubles ou des enquêteuses ou enquêteurs doubles à des fins d'infiltration, d'enquête ou d'intimidation;
 - iii. l'utilisation de policières et policiers doubles pour entrer dans des espaces personnels par effraction;
 - iv. la détention sans inculpation, sans motif ou sans mandat;
 - v. l'utilisation de la violence;
 - vi. l'incitation à la haine, au harcèlement et à la discrimination contre tout groupe marginalisé pour des motifs notamment de couleur, de race, de religion, d'origine ethnique, d'handicap, d'identité sexuelle, de choix sexuel ou tout autre motif connexe;
 - vii. l'entassement et d'autres formes de détention;
 - viii. l'utilisation d'agents provocateurs;
 - ix. l'arrestation illégale de membres et des raids sur les locaux de syndicats étudiants en guise de prévention de la dissidence légale; et
- la collaboration d'établissements d'enseignement postsecondaire et leur administration de concert avec le gouvernement et d'autres parties dans les circonstances décrites ci-dessus, particulièrement lorsque lesdits établissements oppriment activement des étudiantes et étudiants et d'autres personnes ou mettent en péril leur bien-être général.

Elections

Preamble

Youth and students are traditionally under-represented in municipal, provincial and federal elections and referenda. This lack of participation gives cause for many politicians, government officials and other decision-makers to ignore students and youth as an important constituency because they do not fear their impact at the ballot box.

However, the lack of student and youth participation in elections and referenda is not reflective of political apathy or disengagement, as evidenced by the high level of youth and student involvement in volunteerism, community service, and campaigns or initiatives to promote environmentalism, equity, social justice, human rights, and many other public causes.

Elections campaigns are important opportunities to raise public awareness about issues important to youth and students, capture the attention of the media, and to galvanise public support for such issues. Public concern and attention to social issues during an election can pressure candidates to change or affirm their commitments to addressing issues of public policy.

Increased participation of youth and students in elections and referenda will result in more political leverage for students on many important issues.

Post-secondary students and youth are often a highly transient population that face many barriers to voting in municipal, provincial and federal elections and referenda, including the lack of standard forms of identification and proof of residence.

Establishing voting habits in youth and students is an important aspect of developing a civic culture of voting that will extend throughout a lifetime.

Increasing student and youth voter turn-out in municipal, provincial and federal elections and referenda should be a public priority and all levels of government need to work to reduce the barriers between students and the ballot box.

Policy

Timing

The Federation supports:

- fixed election dates for all municipal, provincial, and federal elections; and
- the holding of elections when the majority of students are attending classes on campus.

The Federation opposes:

- the setting of elections when the majority of students are not attending classes on campus.

Eligibility and Enumeration

The Federation supports:

- the use of the term “ordinary residence” for the purpose of determining a voter’s electoral district;
- the right of dependent students to declare the electoral district of either their in-study residence or their family residence to be their ordinary residence for the purposes of enumeration and voting;
- the acceptance of post-secondary student identification cards as proof of identification for the purpose of enumeration and voting;
- the acceptance of post-secondary institutional documentation, official correspondence from post-secondary institutional administrations, residence agreements, and ministerial documentation, such as financial aid documents, as proof of residence for the purpose of enumeration and voting;
- the establishment of at least one enumeration station at every university, college and institute campus with a focus on creating as many opportunities for students to vote as possible; and
- the right of non-partisan organisations, like the Canadian Federation of Students, to register voters prior to commencement of the election period and during non-event times.

The Federation opposes:

- the use of the term “permanent residence” for the purpose of determining a voter’s electoral district;
- any government legislation that restricts or limits a student’s right or ability to vote, excluding age and citizenship requirements.

Élections

Préambule

Les jeunes et les étudiantes et étudiants sont traditionnellement sous-représentés aux élections municipales, provinciales et fédérales et aux référendums. Ce manque de participation fait en sorte qu'un grand nombre de politiciennes et politiciens, de responsables du gouvernement et d'autres décisionnaires ne considèrent pas les jeunes et les étudiantes et étudiants comme une base électorale importante, parce qu'ils ne craignent pas le poids de leur vote à l'urne.

Cependant, le manque de participation des jeunes et des étudiantes et étudiants aux élections et aux référendums n'est pas le reflet d'une apathie politique ni de désengagement, comme en témoigne le niveau élevé de participation des jeunes et des étudiantes et étudiants au bénévolat, au service communautaire et aux campagnes ou aux initiatives de promotion de l'environnementalisme, de l'équité, de la justice sociale, des droits de la personne et de nombreuses autres causes publiques.

Les campagnes électorales sont des occasions importantes d'accroître la sensibilisation du public aux enjeux importants pour les jeunes et pour les étudiantes et étudiants, de capter l'attention des médias et de galvaniser le soutien public à l'égard de ces enjeux. La préoccupation et l'attention du public envers les enjeux sociaux au cours d'une élection peuvent presser les candidates et candidats de changer ou d'affirmer leurs engagements à traiter des questions de politique publique.

La participation accrue des jeunes et des étudiantes et étudiants aux élections et aux référendums leur donnera plus de poids politique en ce qui a trait à de nombreux enjeux importants.

Les jeunes et les étudiantes et étudiants du postsecondaire constituent souvent une population très fluctuante qui fait face à de nombreux obstacles quand il s'agit de voter aux élections municipales, provinciales et fédérales et aux référendums, incluant le manque de normalisation des pièces d'identité et des preuves de résidence.

Habituer les jeunes et les étudiantes et étudiants à voter est un aspect important de l'élaboration d'une culture civique du vote qui dure toute la vie.

Accroître le vote des jeunes et des étudiantes et étudiants aux élections municipales, provinciales et fédérales et aux référendums doit être une priorité publique et tous les paliers du gouvernement doivent travailler pour réduire les obstacles entre les étudiantes et étudiants et l'urne.

Politique

Choix du moment

La Fédération appuie :

- La tenue de toutes les élections municipales, provinciales et fédérales à des dates fixes; et
- La tenue d'élections quand la majorité des étudiantes et étudiants sont en période de cours dans les campus.

La Fédération s'oppose à la tenue d'élections quand la majorité des étudiantes et étudiants ne sont pas en période de cours dans les campus.

Admissibilité et inscription

La Fédération appuie :

- Le recours au terme « lieu habituel de résidence » afin de déterminer la circonscription de l'électrice et de l'électeur;
- Le droit des étudiantes et étudiants à charge de déclarer que la circonscription de leur lieu habituel de résidence aux fins de l'inscription et du vote est soit celle de leur résidence étudiante, soit celle de leur résidence familiale;
- La reconnaissance des cartes étudiantes des étudiantes et étudiants du postsecondaire à titre de preuve d'identité aux fins de l'inscription et du vote;
- La reconnaissance des documents des établissements postsecondaires, de la correspondance officielle des administrations des établissements postsecondaires, des ententes de résidence et des documents ministériels, comme les documents d'aide financière, à titre de preuve de résidence aux fins de l'inscription et du vote;
- L'établissement d'au moins un bureau d'inscription au vote dans tous les universités, collèges et instituts dans le but de créer le plus de chances possibles pour les étudiantes et étudiants de voter;

ADOPTÉE

mai 1993

MODIFIÉE

mai 1994

novembre 2007

mai 2008

juin 2017

Voting and Polling Stations

The Federation supports:

- polling stations established at all university, college and institute campuses, even where no residence is available;
- a minimum of two weeks of advance polling, with a minimum of one day of advance polling to be held on every university, college and institute campus;
- the granting of academic amnesty for all post-secondary students for the purpose of voting on the official election date;
- polling hours that are accessible;
- campus polling stations that allow for simultaneous voter registration and voting;
- campus polling stations that allow for special ballot voting, wherein voters are able to register and vote in any electoral district; and
- the placement of polling stations in on-campus locations that is determined in consultation with campus students' union representatives.

The Federation opposes:

- the use of minimum pre-election voter registration rates as a pre-condition for establishing on-campus polling stations.

Student and Youth Voter Outreach Strategies

The Federation supports government-sponsored student and youth voter outreach strategies that:

- encourage student and youth participation in the electoral process;
- provide clear and consistent information to potential voters about their rights and the voting process;
- are developed in consultation with the Federation and campus students' unions; and
- post-election impact studies to evaluate government-sponsored student and youth voter outreach strategies.
- support active discussion between students' unions and the returning officers for their district.

Third-Party Campaigning

The Federation supports:

- the right of non-partisan organisations to inform potential voters about relevant issues at stake in an election or referendum;
- the right of membership-driven organisations, like students' unions, to engage in campaign strategies throughout the electoral period and on voting days, that include, but are not limited to:
 - presentations and classroom speaks;
 - all-candidates' fora;
 - postering;
 - leaflet mailouts and distribution;
 - residence literature drops and visits; and
 - television, radio, print and online advertising;
- the consideration of all non-partisan campaign material, including issues-based material, as "public service announcements" for the purpose of regulation and financing; and
- reduced advertising rates, in all forms for media, for public service announcements.

The Federation opposes:

- the classification of any campaign material as "partisan" where it does not explicitly endorse a political party, candidate, or referendum position; and
- censorship of information and outreach campaign materials, especially by public services and corporations such as transit agencies.

Tracking and Participation Rates

The Federation supports:

- collection of voter participation and anonymous demographic data, including data on the participation from groups covered under protected grounds;
- the collection of such data on a poll by poll basis;
- trend analysis of voter participation; and
- the public release of all voter participation and tracking data.

- L'établissement d'au moins un bureau d'inscription au vote dans tous les universités, collèges et instituts dans le but de créer le plus de chances possibles pour les étudiantes et étudiants de voter; et
- Le droit des organisations non partisans, comme la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, d'inscrire les électrices et électeurs avant le début de la période électorale et en dehors des périodes d'activités.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- Le recours au terme « résidence permanente » afin de déterminer la circonscription de l'électrice ou de l'électeur;
- toutes les lois du gouvernement qui restreignent ou limitent le droit ou la capacité d'une étudiante ou d'un étudiant de voter, à l'exclusion des exigences d'âge et de citoyenneté.

Bureaux de vote

La Fédération appuie :

- L'établissement de bureaux de vote dans tous les campus des universités, des collèges et des établissements, même s'il ne s'y trouve pas de résidence;
- Un minimum de deux semaines de scrutin anticipé, avec un minimum d'une journée de scrutin anticipé tenue dans tous les campus des universités, des collèges et des instituts;
- L'octroi de l'amnistie scolaire à toutes les étudiantes et à tous les étudiants du postsecondaire aux fins de voter à la date officielle de l'élection;
- La tenue du vote à des heures accessibles;
- Des bureaux de vote dans les campus qui permettent aux électrices et aux électeurs de s'inscrire et de voter simultanément;
- Des bureaux de vote dans les campus qui permettent les bulletins de vote spécial, grâce auxquels les électrices et électeurs peuvent s'inscrire et voter dans n'importe quelle circonscription;
- L'installation de bureaux de vote dans le campus à des endroits déterminés en consultation avec les représentantes et représentants du syndicat étudiant du campus.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- Le recours aux taux minimums d'inscription préélectorale à titre de condition préalable à l'établissement des bureaux de vote dans les campus.

Stratégies de sensibilisation des jeunes et des étudiantes et étudiants à la nécessité de voter

La Fédération appuie les stratégies gouvernementales suivantes de sensibilisation des jeunes et des étudiantes et étudiants à la nécessité de voter :

- Celles qui encouragent les jeunes et les étudiantes et étudiants à participer au processus électoral;
- Celles qui fournissent de l'information claire et constante aux électrices et électeurs potentiels concernant leurs droits et le mécanisme de votation;
- Celles qui sont élaborées en consultation avec la Fédération et avec les syndicats étudiants des campus;
- Les études d'incidence postélectorales qui servent à évaluer les stratégies gouvernementales de sensibilisation des jeunes et des étudiantes et étudiants à la nécessité de voter; et
- Celles qui appuient des discussions actives entre le syndicat étudiant et les directrices et directeurs de scrutin de leur circonscription.

Campagnes de tiers

La Fédération appuie :

- Le droit des organisations non partisans d'informer les électrices et électeurs potentiels des enjeux pertinents d'une élection ou d'un référendum;
- Le droit des organisations animées par les membres, comme les syndicats étudiants, d'exécuter des stratégies de campagne au cours de la période électorale et les jours de vote, incluant ce qui suit, sans s'y limiter :
 - Des exposés et des conférences en classe;
 - Des forums réunissant toutes les candidates et tous les candidats;
 - La pose d'affiches;

The Federation opposes any data collection that is non-anonymous or would otherwise compromise the secret ballot process.

Electoral Reform

The Federation supports:

- the introduction of inclusive electoral systems based on, or including elements of, proportional representation at the federal, provincial and municipal levels of government in Canada.

- La distribution de feuillets par la poste et en personne;
- Le dépôt de documentation dans les résidences, et des visites; et
- La publicité à la télévision, à la radio, dans les médias imprimés et en ligne;
- La prise en considération de tout le matériel de campagne non partisan, incluant le matériel qui traite des enjeux, comme « messages d'intérêt public » aux fins de la réglementation et du financement; et
- La réduction des tarifs publicitaires dans toutes les formes de média en ce qui a trait aux messages d'intérêt public.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- La classification du matériel de campagne à titre de matériel « partisan » dans les cas où le matériel en question n'appuie pas explicitement un parti politique, une candidate ou un candidat, ou une position à un référendum; et
- La censure de l'information et du matériel des campagnes de sensibilisation, particulièrement par les services publics et par les sociétés comme les organismes de transport.

Taux de suivi et de participation

La Fédération appuie :

- La collecte de données sur la participation des électrices et électeurs et la collecte de données démographiques anonymes, incluant les données sur la participation des groupes protégés pour des motifs particuliers;
- La collecte de données semblables par bureau de vote;
- L'analyse des tendances de la participation des électrices et électeurs; et
- La divulgation publique de toutes les données sur la participation et sur le suivi des électrices et électeurs.

La Fédération s'oppose à toute collecte de données non anonymes ou pouvant compromettre autrement le mécanisme de vote secret.

Réforme électorale

La Fédération appuie :

- La mise en place de systèmes électoraux inclusifs basés, complètement ou en partie, sur la représentation proportionnelle aux niveaux gouvernementaux fédéral, provinciaux et municipaux du Canada.

Ethical Purchasing

The Federation supports:

- joining and working with the Workers Rights Consortium to ensure effective implementation of Code of Conducts on apparel, textile and swag purchasing;
- the purchase of apparel, textiles, and promotional items that are produced by companies and subcontractors that uphold international labour standards in workplaces, promote workers' rights and their right to initiate unionisation drives;
- the purchase of apparel, textiles and promotional items that are produced by companies and subcontractors that promote labour practices that are fair, equitable, free of harassment and discrimination, and create healthy work environment for the workers.

The Federation opposes the purchase of apparel and promotional items that:

- are made using sweatshop labour or under unfair or forced labour conditions;
- are produced by a company or a sub-contractor that has been identified by the Workers' Rights Consortium to violate international labour standards; and
- are produced by private corporations who have a proven record of compromising labour standards, workplace safety or worker rights in order to promote increased profit.

Achats éthiques

ADOPTÉE
mai 2005

La Fédération est en faveur :

- de l'adhésion au Workers Rights Consortium (consortium des droits des travailleuses et travailleurs) et d'œuvrer avec cet organisme pour assurer la mise en place efficace d'un code de conduite pour l'achat de vêtements, de textiles et de bannières;
- de l'achat de vêtements, de textiles et d'articles de promotion qui sont produits par des entreprises et des sous-contractants qui respectent les normes de travail internationales dans le lieu de travail, qui font la promotion des droits des travailleuses et travailleurs, dont leur droit d'entreprendre une campagne de syndicalisation;
- de l'achat de vêtements, de textiles et d'articles de promotion qui sont produits par des entreprises et des sous-contractants qui respectent les pratiques de travail justes et équitables, sans harcèlement ni discrimination, où l'environnement de travail est sain.

La Fédération s'oppose à l'achat d'articles vestimentaires ou promotionnels qui :

- ont été fabriqués par des personnes travaillant dans des ateliers de misère, sous des conditions injustes, ou qui sont contraintes au travail forcé;
- ont été produits par une entreprise ou un sous-contractant qui a été signalé par le Workers' Rights Consortium parce qu'il a violé les normes de travail internationales; et
- ont été produits par des grandes entreprises privées qui sont reconnues pour le non-respect des normes de travail, de la sécurité au travail ou des droits des travailleuses et des travailleurs dans le but d'augmenter leurs bénéfices.

Fair Trade Goods

Preamble

Post-secondary establishments constitute a significant institutional consumer power through the procurement of specific goods. These institutions have a moral imperative to use their institutional buying power to purchase goods that have been produced under fair and dignified conditions.

Fair Trade certified products constitute one strategy that institutions can engage to have a concrete impact on upholding fair and sustainable practices in the production of various products purchased by schools or sold on campus.

Students across Canada have successfully mobilized to expand the availability of such products and in doing so, ensure fairness and dignity in the production processes of specific goods served and served on campuses.

Policy

The Federation supports:

- the efforts of student organizing to expand the support and provision of Fair Trade certified products at post-secondary institutions;
- the procurement goods which have been Fair Trade certified by Fairtrade Labeling Organizations International (FLO); and
- efforts to develop deepen and strengthen procurement and purchasing policies for Fair Trade certified products at post-secondary institutions; and
- the membership of post-secondary educational institutions in fair trade and workers' rights organisations such as the Fair Labour Association and the International Workers' Consortium.

Approvisionnement en produits équitables

ADOPTÉE
mai 2008

Préambule

Les établissements d'enseignement postsecondaires ont un pouvoir considérable en ce qui concerne l'achat de produits spécifiques. Ces établissements ont une obligation morale d'utiliser leur pouvoir d'achat institutionnel pour acheter des produits qui ont été faits dans des conditions équitables qui ne portent pas atteinte à la dignité.

Les produits certifiés équitables constituent une stratégie que les établissements peuvent utiliser pour avoir un effet concret sur l'appui pour les pratiques équitables et durables dans la production des divers produits achetés par les écoles ou vendus dans les campus.

Des étudiantes et étudiants partout au Canada ont réussi à se mobiliser pour rendre plus disponibles ce genre de produits et ainsi assurer que les conditions de production des produits spécifiques vendus et servis dans les campus sont équitables et ne portent pas atteinte à la dignité.

Politique

La Fédération appuie :

- les efforts des étudiantes et étudiants qui s'organisent pour élargir le soutien pour l'approvisionnement et l'offre de produits certifiés équitables dans les établissements d'enseignement postsecondaires;
- l'approvisionnement en produits certifiés équitables par la Fairtrade Labelling Organizations International (FLO); et
- les efforts visant à développer, approfondir et renforcer les politiques d'approvisionnement et d'achat de produits certifiés équitables dans les établissements d'enseignement postsecondaires; et
- l'adhésion des établissements d'enseignement postsecondaire au commerce équitable et aux droits des travailleuses et travailleurs, comme le Fair Labour Association et le International Workers' Consortium.

Federal Budgetary Issues

ADOPTED
November 1995

The Federation believes that the Canadian Government should adopt the following principles during its budget planning:

- A commitment to full employment. Fostering the creation of jobs and the prevention of job losses should be the number one economic concern of government, with the reduction of youth unemployment given special attention.
- A more equitable distribution of income and wealth. This can be achieved through a fairer tax system and more effort and resources put into the eradication of poverty and inequality, especially among children, single parent families, visible minorities, the working poor, single employable males, people with disabilities, Aboriginal peoples and immigrants.
- Economic equality between men and women. All individuals and families must be treated equally, including same-sex and non-traditional families.
- The protection and enhancement of basic labour rights. The rights of collective bargaining, organising, workplace safety, job security, and other essential rights of workers that have been eroded in Canada, especially in the public sector, must be restored and strengthened.
- Safeguarding and improving of the environment. This goal must be given a greater priority, both nationally and internationally.
- Policies proposed to help Canadians should not exploit or take advantage of people in other countries.
- The crucial and constructive role of public services must be recognised, and steps taken to protect and enhance these services.

Questions budgétaires fédérales

ADOPTÉE
novembre 1995

La Fédération soutient que le gouvernement canadien doit observer les principes suivants lors de sa planification budgétaire :

- Un engagement au plein emploi. La principale préoccupation économique du gouvernement doit être de créer des emplois et de prévenir les pertes d'emplois. Il doit également accorder une attention spéciale à la réduction du chômage chez les jeunes.
- La distribution plus équitable des revenus et des richesses. Pour ce faire, il faut établir un régime fiscal plus équitable, et consacrer plus d'énergie et de ressources à l'élimination de la pauvreté et des inégalités, surtout chez les enfants, les familles monoparentales, les minorités visibles, les travailleuses et travailleurs pauvres, les hommes célibataires aptes au travail, les personnes handicapées, les populations autochtones et les immigrantes et immigrants.
- L'égalité économique entre les hommes et les femmes. Toutes les personnes et familles doivent être traitées de manière équitable, y compris les conjointes et conjoints de même sexe et les familles non traditionnelles.
- La protection et la défense des droits fondamentaux dans le domaine du travail. Il faut rétablir et renforcer les droits à la convention collective, à la syndicalisation, à la sécurité en milieu de travail, à la sécurité d'emploi, ainsi que les autres droits essentiels des travailleurs et travailleuses qui vont en diminuant au Canada, surtout dans le secteur public.
- La sauvegarde et l'amélioration de l'environnement. Cet objectif doit être hautement prioritaire, tant au niveau fédéral qu'international.
- Les politiques visant à aider les Canadiennes et Canadiens ne doivent pas permettre l'exploitation de personnes d'autres pays.
- Le rôle crucial et constructif de la fonction publique doit être reconnu et des mesures doivent être prises pour protéger et améliorer ces services.

Food Security

Preamble

The World Health Organization (W.H.O.) defines food security as “when all people at all times have access to sufficient, safe, nutritious food to maintain a healthy and active life.” Students, faculty and staff at post-secondary institutions across Canada are working towards food security through institutions like food banks and community gardens. It is, however, a principle that is threatened by declining availability of local produce and the increasing cost of healthy, nutritious food on campuses. Furthermore, marginalized groups around the world are particularly affected by lack of food security. Students are typically at the forefront of positive social change and by addressing the issues of food security, can help to alleviate some of the social and environmental inequalities that residents of Canada increasingly face.

Policy

The Federation supports:

- the principle of food security as defined by the WHO.
- the establishment of food banks, food buying co-op programs, subsidized meal plans and other such programs, which place access to nutritious food within the means of all.
- dedicated vegetable garden plots within post-secondary institutions infrastructure plans, for use by students.
- post-secondary institution and student union purchasing policies that support the growth of local and organic farms.
- the development of institutional frameworks that empower students, faculty, staff and community in a democratic process to manage and improve food security programs.
- the expansion of curricula for agriculture, food systems, permaculture and other related disciplines and relate those programs to co-op programs, work studies and practicum work that improve the food security of post-secondary institutions and their surrounding communities.
- the sustained adequate funding for food banks and other programs which support food security.

The Federation opposes:

- the expansion of post-secondary institutions at the cost of agricultural land, particularly land held in agricultural land reserves or conservation trusts.

Sécurité alimentaire

Préambule

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la sécurité alimentaire comme étant lorsque « chacun a, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine ». La population étudiante, le corps professoral et le personnel de soutien dans les établissements d'enseignement postsecondaire à travers le Canada œuvrent pour établir la sécurité alimentaire au moyen d'institutions telles que les banques alimentaires et les jardins communautaires. Il s'agit cependant d'un principe qui se trouve menacé par la disponibilité réduite de produits locaux et par l'augmentation du coût des aliments sains et nutritifs sur les campus. De plus, les groupes marginalisés du monde entier sont particulièrement touchés par le manque de sécurité alimentaire. Les étudiantes et étudiants sont souvent au premier rang de la revendication du changement social positif et, en nous adressant à la question de la sécurité alimentaire, nous pouvons contribuer à alléger les inégalités sociales et environnementales auxquelles les personnes qui habitent au Canada se trouvent de plus en plus confrontés.

Politique

La Fédération appuie :

- le principe de la sécurité alimentaire telle que définie par l'OMS.
- l'établissement de banques alimentaires, de programmes coopératifs d'achat d'aliments, de plans alimentaires subventionnés et d'autres programmes qui rendent l'alimentation nutritive accessible à toute la population.
- l'allocation, dans les plans d'infrastructure universitaire, de parcelles de jardins potagers réservées aux étudiantes et étudiants pour leur utilisation.
- des politiques d'achat de l'établissement postsecondaire et des syndicats étudiant qui appuient le développement de fermes locales et biologiques.
- le développement de cadres conceptuels institutionnels qui responsabilisent la population étudiante, le corps professoral, le personnel de soutien et la communauté dans un processus démocratique pour gérer et améliorer les programmes de sécurité alimentaire.
- le développement de programme d'études sur l'agriculture, les systèmes alimentaires, la Permaculture et d'autres disciplines connexes et à lier ces programmes à des programmes d'enseignement coopératif, de travail-études et de stages qui améliorent la sécurité alimentaire dans l'établissement postsecondaire et la communauté qui l'entoure.
- le financement stable et adéquat pour les banques alimentaires et les autres programmes qui appuient la sécurité alimentaire.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- l'expansion des établissements d'enseignement postsecondaire aux dépens des terres agricoles, en particulier les terres qui font partie de réserves de terre agricole ou de zones protégées.

ADOPTÉE
novembre 2010
MODIFIÉE
novembre 2012

Food Services

Local, Organic and Culturally Specific Food

Preamble

Food services and food service providers play an important role in providing adequate nutrition to students on campuses across Canada. As such, food services on campus must meet the cultural and religious needs of students, and to not do so would be discriminatory. Appropriate meal options should also be provided to students who have, for a multitude of reasons, chosen to be vegetarian or vegan. It is also important to local economies and the environment to use foods that are locally produced. Students should also have the option of avoiding genetically modified foods and choosing organic food options.

Policy

The Federation supports:

the provision of foods that are locally produced, organic, and culturally appropriate by food service providers on campus.

- the right of each and every student to have access to food on campus that is suitable to their personal beliefs, faith, and conscious choices and provides for a healthy balanced diet.
- open standards and policies for the identification of organic and genetically modified foods on campus.
- the labelling of foods that contain animal or dairy products.

The Federation opposes food service providers who deny access to culturally and religiously appropriate foods and food practices, or vegetarian and vegan food options because of claims of insufficient demand.

Exclusivity and Multi-Year Contracts in Food Services

Preamble

Food and beverage services and food and beverage service providers play an important role in providing adequate nutrition to students on campuses across Canada.

The current trend in food service and beverage agreements is for contracts offering exclusivity to providers. Environments free of exclusivity and multi-year contracts foster competition, such competition leading to better services at lower rates and with more options for students.

Policy

The Federation supports:

- the inclusion of students in food and beverage service contract negotiations and contract reviews; and
- open and transparent food and beverage service contracts; and
- individual students' unions seeking space that is not under contract in order to provide alternative student-run food services.

The Federation opposes all exclusive food and beverage services contracts.

Services d'alimentation

Aliments locaux, biologiques et appropriés à la culture

Préambule

Les services d'alimentation et les fournisseurs de services d'alimentation jouent un rôle important dans la nutrition adéquate des étudiantes et étudiants dans les campus partout au Canada. À ce titre, les services d'alimentation dans les campus doivent répondre aux besoins culturels et religieux des étudiantes et étudiants, et le contraire serait discriminatoire. Des options de repas appropriées doivent aussi être assurées aux étudiantes ou étudiants qui ont choisi, pour diverses raisons, d'être végétariens ou végétaliens. Il est aussi important pour les économies locales et pour l'environnement d'employer des aliments qui sont produits localement. Les étudiantes et étudiants devraient aussi avoir l'option d'éviter les aliments génétiquement modifiés en choisissant des options d'aliments biologiques.

Politique

La Fédération appuie:

- Des fournisseurs de services d'alimentation dans le campus qui offrent des aliments produits localement, biologiques et appropriés à la culture.
- Le droit de chaque étudiante et étudiant dans le campus à une alimentation qui correspond à ses croyances ou à sa foi personnelle, à des choix délibérés, et qui procure un régime sain et équilibré.
- Des normes et des politiques ouvertes pour l'identification d'aliments biologiques et génétiquement modifiés.
- L'étiquetage d'aliments qui contiennent des produits animal ou laitier.

La Fédération s'oppose aux fournisseurs de services d'alimentation qui refusent l'accès à des options d'aliments appropriés à la culture, végétariens ou végétaliens pour des raisons de demande insuffisante.

Contrats de services d'alimentation et de boissons dans les campus

Préambule

Les services d'alimentation et les fournisseurs de services d'alimentation et de boissons jouent un rôle important dans la nutrition adéquate des étudiantes et étudiants dans les campus partout au Canada.

La tendance actuelle en matière de contrats de services d'alimentation et de boissons est aux contrats offrant l'exclusivité aux fournisseurs. Des environnements sans contrats d'exclusivité et pluriannuels favorisent la concurrence et cette concurrence donne lieu à de meilleurs services à des taux plus bas, et à un plus grand nombre de choix pour les étudiantes et étudiants.

Politique

La Fédération appuie:

- La participation des étudiantes et étudiants aux négociations et à la révision des contrats de services d'alimentation et de boissons;
- Des contrats de services d'alimentation et de boissons ouverts et transparents; et
- Les syndicats étudiants individuels qui cherchent de l'espace qui n'est pas couvert par un contrat afin de fournir des services d'alimentation et de boissons gérés par des étudiantes et étudiants.

La Fédération s'oppose à tous les contrats d'exclusivité de services d'alimentation et de boissons.

Food Sovereignty

Preamble

Food sovereignty refers to the right to healthy, ecologically and culturally sound, and sustainable foods, assessed independently of market and corporate demands. Food sovereignty also reflects manufacturing, distribution, purchase, and consumption practices that comply with the principles of ethical procurement: based on environmental, social, and economic sustainability.

The concept of food sovereignty was developed in response to increased concerns over the effects of contemporary agricultural production, coupled with growing dissatisfaction with foodservice provision tailored to meet global market incentives. As we continue to see University and College campuses corporatize, so do the provision and delivery of campus foodservices. As a result, students' food 'choices' are often limited, constrained as much in quality as in pricing.

Policy

The Federation supports:

- the establishment and operation of campus foodservices that: are nutritional; channel money back to local communities; support area small businesses, especially farms, restaurants and catering services; emit less carbon in their delivery; adopt higher standards of employment conditions, as do Canadian labour laws (that control the production of local food); comply with higher environmental thresholds, as do Canadian environmental laws and regulations (that control the production, quality and sale of local food);
- the autonomy of student-run foodservices to choose food sovereignty over food monopolies, agribusiness, and multinationals;
- the purchase and distribution of ethical foods on campus, including but not limited to those that are student-run, on- and off-campus;
- initiatives that cultivate food sovereignty for students and local community members;
- advertisement for foodservices that are local, healthy, socially and environmentally sound, but not those supporting the interests of agribusiness (such as Kraft Organics Inc., for instance); and
- educational initiatives serving to highlight food monopolies (e.g. Walmart, Costco, Nestle, Coca-Cola, Nabob) and their subsidiaries.
- the inclusion of students, faculty and food service staff as primary campus stakeholders with voting privileges in all negotiations of food and beverage contracts

The Federation opposes:

- foodservice monopolies on campus, as well as food and beverage exclusivity contracts; and
- favouring foodservices that offer consumer incentives while masking for-profit motives, that may include but are not limited to marketing, listing stock market shares, incentivizing corporate food producers, or bypassing Canadian labour and environmental law to lower production costs.
- favouring food services that offer consumer incentives while masking for-profit motives, that may include but are not limited to marketing, listing stock market shares, incentivizing corporate food producers, or bypassing Canadian labour and environmental law to lower production costs.

ADOPTED
November 2012

Souveraineté alimentaire

ADOPTÉE
novembre 2012

Préambule

La souveraineté alimentaire désigne le droit à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, évaluée indépendamment des demandes du marché et des entreprises. La souveraineté alimentaire reflète également des pratiques de fabrication, de distribution, d'achat et de consommation conformes aux principes d'approvisionnement éthique, fondés sur une durabilité environnementale, sociale et économique.

Le concept de la souveraineté alimentaire a été créé en réponse à des préoccupations croissantes à propos des effets de la production agricole contemporaine, jumelées à une insatisfaction croissante vis-à-vis de l'approvisionnement des services d'alimentation conçu pour satisfaire aux mesures incitatives du marché mondial. Alors que nous continuons d'observer la corporatisation des campus d'université et de collège, il en va de même pour l'approvisionnement et la prestation des services d'alimentation sur les campus. En conséquence, les « choix » alimentaires des étudiantes et étudiants sont souvent limités et contraints tant sur le plan de la qualité que celui du prix.

Politique

La Fédération appuie :

- l'établissement et l'exploitation de services alimentaires sur les campus qui : sont nutritifs; retournent des fonds aux collectivités locales; soutiennent les petites entreprises de la région, surtout les fermes, les restaurants et les services de traiteurs; émettent moins de carbone lors de leur livraison; adoptent des normes plus élevées en matière de conditions d'emploi, telles nos lois canadiennes du travail (qui régissent la production d'aliments locaux); observent des seuils environnementaux plus élevés, au même titre que les lois et règlements canadiens sur la protection de l'environnement (lesquels régissent la production, la qualité et la vente d'aliments locaux).
- l'autonomie des services alimentaires exploités par des étudiantes et étudiants qui accorde la préséance à la souveraineté alimentaire plutôt qu'aux monopoles alimentaires, à l'agro-industrie et aux multinationales;
- l'achat et la distribution d'aliments éthiques sur les campus, incluant sans toutefois s'y limiter, les services exploités par des étudiantes et étudiants, sur le campus et hors du campus;
- les initiatives qui cultivent la souveraineté alimentaire pour les étudiantes et étudiants et pour les membres de la collectivité locale;
- la publicité des services alimentaires locaux, sains et produits dans le respect des divers groupes sociaux, à l'aide de méthodes respectueuses de l'environnement, mais pas aux services qui soutiennent les intérêts de l'agro-industrie (comme Kraft Organics Inc., par exemple);
- les initiatives éducatives qui servent à mettre en évidence les monopoles alimentaires (p. ex., Walmart, Costco, Nestlé, Coca-Cola, Nabob) et leurs filiales; et
- la participation de représentantes et représentants de la population étudiante, du corps enseignant et du personnel des services d'alimentation à titre de principaux concernés de la communauté du campus qui ont le droit de vote aux négociations des contrats de services d'alimentation et de boissons.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- le monopole des services alimentaires sur les campus, ainsi que les contrats d'exclusivité pour les aliments et les boissons;
- la prédilection pour les services alimentaires qui offrent des mesures incitatives aux consommatrices et consommateurs pour des motifs à but lucratif, pouvant inclure sans toutefois s'y limiter, le marketing, l'introduction d'actions à la cote du marché boursier, l'encouragement des entreprises productrices d'aliments ou le contournement des lois canadiennes du travail ou sur la protection de l'environnement, afin de réduire les coûts de production; et
- la prédilection pour les services alimentaires qui offrent des mesures incitatives aux consommatrices et consommateurs pour des motifs à but lucratif, pouvant inclure sans toutefois s'y limiter, le marketing, l'introduction d'actions à la cote du marché boursier, l'encouragement des entreprises productrices d'aliments ou le contournement des lois canadiennes du travail ou sur la protection de l'environnement, afin de réduire les coûts de production.

Freedom of Speech

Preamble

Freedom of speech is of paramount importance to the democratic functioning of public post-secondary educational institutions. In Canada, the freedom of conscience and religion, thought, belief, opinion and expression is a Constitutional right. This valuable principle has been misused by individuals and organisations that seek to promote hate on university and college campuses across Canada. According to Section 319(2) of the Criminal Code of Canada, freedom of speech does not include hate speech. The Code states that “Every one who, by communicating statements in any public place, incites hatred against any identifiable group where such incitement is likely to lead to a breach of the peace is guilty of a) an indictable offence and is liable to imprisonment for a term not exceeding two years; or b) an offence punishable on summary conviction.” The Supreme Court’s decision on R vs. Keegstra [1990] references Section 319 (2) of the Criminal Code, noting that “hate propaganda contributes little to the aspirations of Canadians or Canada in either the quest for truth, the promotion of individual self-development or the protection and fostering of a vibrant democracy where the participation of all individuals is accepted and encouraged.” Beyond these provisions within the Criminal Code, opposition to hate speech exists within a number of bylaws, human rights acts and codes throughout the Country.

Policy

The Federation supports the constitutional right to the freedom of conscience and religion; freedom of thought, belief, opinion and expression, including freedom of the press and other media of communication; freedom of peaceful assembly; and freedom of association.

The Federation opposes the incitement of hatred against any identifiable individual or group on the grounds of but not limited to colour, race, religion, ethnic origin, place of origin, disability, gender identity, sexual orientation, reproductive choice or personal sexual practice.

Liberté d'expression

ADOPTÉE
novembre 2008

Préambule

La liberté d'expression est d'une importance primordiale pour le fonctionnement démocratique des établissements d'enseignement postsecondaire publics. Au Canada, la liberté de conscience et de religion, de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression est un droit constitutionnel. Des personnes et des organisations qui cherchent à promouvoir la haine dans les campus des universités et collèges du Canada ont fait mauvais usage de ce précieux principe. Selon l'article 319(2) du code criminel du Canada, la liberté d'expression ne comprend pas les propos haineux. Le code dit : « Quiconque, par la communication de déclarations autrement que dans une conversation privée, fomenté volontairement la haine contre un groupe identifiable est coupable : a) soit d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans; b) soit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. » La décision de la Cour suprême sur R. c. Keegstra [1990] fait référence à l'article 319(2) du Code criminel, notant que « la propagande haineuse contribue peu aux aspirations des Canadiennes et Canadiens, que ce soit dans la quête de la vérité, de la promotion de l'épanouissement individuel ou de la protection et la promotion d'une démocratie vivante où la participation de toutes et de tous est acceptée et encouragée » (Traduction libre). Outre ces dispositions du code criminel, l'opposition aux propos haineux existe dans nombre de règlements, de lois et de codes sur les droits de la personne partout dans le pays.

Politique

La Fédération appuie le droit constitutionnel à la liberté de conscience et de religion; à la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres médias de communication; la liberté de réunion pacifique; et la liberté d'association.

La Fédération s'oppose à l'incitation à la haine contre toute personne ou tout groupe identifiable pour des motifs, entre autres, de couleur, de race, de religion, d'origine ethnique, de lieu d'origine, d'handicap, d'identité sexuelle, d'orientation sexuelle, de choix de reproduction ou de choix de pratique sexuelle personnelle.

Government Relations

The Federation opposes any registration fee for lobbyists of non-governmental organisations.

ADOPTED
November 1992
AMENDED
May 1993

Relations avec les gouvernements

La Fédération s'oppose à l'imposition de frais d'inscription pour les «lobbyistes» des organisations non gouvernementales.

ADOPTÉE
novembre 1992
MODIFIÉE
mai 1993

Government Research

ADOPTED
May 2013

Preamble

The commercialisation of research broadly refers to the involvement of corporate and private interests in research and knowledge dissemination, and public policies that define research and knowledge in market terms. Corporate and private participation in research often takes the form of public-private partnerships, in which public and private funding are combined to support research and development.

The commercialisation of research can threaten research integrity. Researchers may be susceptible to pressure to manipulate methodologies and research results, and to delay publication, as a means of protecting the competitive advantage of private sponsors.

The commercialisation of research is also tied to funding cuts to government research. Government research archives and research results allow post-secondary researchers and the public access to public research. Government or corporate interference in public research imposes barriers between researchers and the public.

The commercialisation of research includes the establishment and expansion of “incubators” at post-secondary institutions are typically supported by government and threaten the academic integrity of research.

These incubators – marketed as entrepreneurship mentoring centres for students – serve as additional levers for institutions to obtain private funding. As a result, public money and institutional space that goes into establishing these incubators is used to subsidise private companies who greatly profit from the use of students’ skills.

Independence, openness and peer review are at the heart of establishing and maintaining good research environments. Researchers must have adequate resources and protections from partisan or private sector interests if they are to continue to produce unbiased results in the service of the public good.

Policy

The Federation supports:

- research undertaken in the public interest;
- adequate funding for federal and provincial government research;
- public research funding that supports curiosity-driven research projects;
- equitable funding distribution across disciplines;
- the right of researchers to free speech and academic freedom, including the right to publish and to participate fully in the research community;
- policies that seek to establish and maintain research integrity as one of the guiding principles of government research;
- an environment where researchers may disclose misrepresentation, censorship, and other abuses of research without fear of reprisals;
- whistleblower protection and other policies that are designed to protect researchers who expose research misconduct;
- an environment where researchers may conduct their work without political or private-sector interference;
- an environment where researchers may candidly communicate their findings to all levels of government, the public and the research community;
- an environment where researchers have their technical work evaluated through the process of peer review; and
- the publication of research in Canada’s official languages and Aboriginal languages.

The Federation opposes:

- the prioritisation of commercially-driven or profit-oriented research over non-commercial research, basic or applied;
- government interference in the research process;
- interference by corporate research sponsors in public research;
- policies that directly tie public research funding to short-term, market-orientated product innovation;

Recherche gouvernementale

Préambule

La commercialisation de la recherche signifie la participation d'entreprises et d'intérêts privés dans la recherche et la dissémination des connaissances, et dans les politiques publiques qui définissent en termes commerciaux la recherche et le savoir. La participation des entreprises et du secteur privé à la recherche prend souvent la forme de partenariats publics-privés où le financement des deux parties est combiné pour appuyer la recherche et le développement.

La commercialisation de la recherche menace son intégrité. Les chercheuses et les chercheurs peuvent être contraints de manipuler leur méthodologie et les résultats de leur recherche, et d'en retarder la publication afin de protéger l'avantage concurrentiel des commanditaires privés.

La commercialisation de la recherche est aussi liée aux réductions de fonds affectés à la recherche gouvernementale. Les archives et les résultats de la recherche gouvernementale permettent aux chercheuses et chercheurs des établissements postsecondaires et au public d'avoir accès à la recherche publique. L'ingérence du gouvernement ou de l'entreprise privée dans la recherche publique pose des obstacles entre les chercheurs et le public.

La commercialisation de la recherche comprend la mise sur pied et le développement de « pépinières » dans les établissements postsecondaires qui sont typiquement appuyées par les gouvernements et qui menacent l'intégrité de la recherche.

Ces pépinières, qui se présentent comme des centres de mentorat à l'entrepreneuriat pour étudiantes et étudiants, sont des leviers supplémentaires permettant aux établissements d'obtenir des fonds privés. Par conséquent, les fonds publics et l'espace sur le campus accordés à la mise sur pied de ces pépinières représentent une subvention pour les entreprises privées qui profitent énormément des compétences des étudiantes et étudiants.

L'indépendance, l'ouverture et l'évaluation par les pairs sont au cœur de la mise en place et du maintien d'environnements propices à la recherche. Il est primordial que les chercheuses et chercheurs disposent de ressources adéquates et soient protégés des intérêts partisans ou du secteur privé pour pouvoir continuer de produire des résultats non partiels dans l'intérêt public.

Politique

La Fédération appuie :

- la recherche entreprise dans l'intérêt public;
- le financement adéquat de la recherche gouvernementale fédérale et provinciale;
- le financement public qui soutient les projets de recherche motivés par la curiosité;
- la distribution équitable du financement parmi les disciplines;
- le droit des chercheuses et chercheurs à la liberté d'expression et à la liberté universitaire, y compris le droit de publier leurs travaux et de participer pleinement à la communauté de la recherche;
- des politiques visant à établir et à maintenir l'intégrité de la recherche comme un des principes directeurs de la recherche gouvernementale;
- un environnement où les chercheuses et chercheurs peuvent dénoncer la fausse représentation, la censure et d'autres pratiques abusives en matière de recherche, sans crainte de représailles;
- la protection des dénonciateurs et d'autres politiques conçues pour protéger les chercheuses et chercheurs qui dénoncent la mauvaise conduite en matière de recherche;
- un environnement où les chercheuses et chercheurs peuvent mener leurs travaux sans ingérence politique ou du secteur privé;
- un environnement où des chercheuses et chercheurs peuvent candidement communiquer leurs conclusions à tous les ordres de gouvernement, au public et à la communauté de la recherche;
- un environnement où les travaux techniques des chercheuses et chercheurs sont évalués par le processus d'examen par les pairs; et
- la publication de la recherche dans les langues officielles et les langues autochtones du Canada.

- government policies that limit the freedom of speech of researchers;
- government policies that, in any way, limit or come between researchers and the media when explaining or reporting research results; and
- government interference in the distribution of research funds from federal or provincial granting agencies that are awarded through a peer review process.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- la priorité accordée à la recherche à caractère commercial ou lucratif aux dépens de la recherche non commerciale, fondamentale ou appliquée;
- l'ingérence gouvernementale dans le processus de recherche;
- l'ingérence de sociétés commanditaires dans la recherche publique;
- des politiques qui lient directement le financement public de la recherche à l'innovation en matière de produits à des fins mercantiles à court terme;
- les politiques gouvernementales qui limitent la liberté de parole des chercheuses et chercheurs;
- des politiques gouvernementales qui, d'une façon ou d'une autre, nuisent à la communication entre chercheuses et chercheurs et les médias pour expliquer ou annoncer leurs résultats de recherche; et
- l'ingérence gouvernementale dans la distribution de fonds de recherche par des agences subventionnaires fédérales ou provinciales lorsque ces fonds ont été alloués au terme d'un processus d'examen par les pairs.

Health and Safety

Preamble

Students spend a large portion of their time in various campus facilities, including classrooms, laboratories, art studios, libraries, study spaces, or residences. Providing a safe study and work environment for students, faculty and staff is the responsibility of college and university administrations.

Health and safety concerns arise at any working environment and college and university campuses are no exception. Due to aging infrastructure and building maintenance that has been deferred for a number of years, facilities at a number of colleges and universities now pose serious challenges to the health and safety of students, faculty and staff.

While most labour unions have recognized health and safety concerns as a priority, in most cases college and university administrations do not have the appropriate structures in place to address health and safety concerns. Students can play an important role in identifying health and safety challenges and need to be part of any process to address them.

Policy

The Federation supports:

- the creation of Health and Safety committees that are student and worker driven and that include students' union representatives.
- the implementation of Health and Safety protocols at all college and university campus facilities.
- the implementation of Health and Safety education campaigns directed at students, faculty and staff and financed by the institution.
- the implementation of periodical Health and Safety assessments recommended by Health and Safety Committees and their enforcement at all campus facilities.
- infrastructure funding aimed at addressing the deferred maintenance in college and university campuses.

The Federation opposes:

- the postponement of campus facilities maintenance when this postponement compromises the health and safety of students, faculty, staff and any other people who use the campus facilities.
- the underfunding of college and universities that results in deferred maintenance.
- the creation of committees to address Health and Safety that do not have student or worker representation.
- any policies that circumvent or seek to circumvent Health and Safety standards and protocols.
- institutional policies that portray Health and Safety standards as optional.

Santé et sécurité

ADOPTÉE
novembre 2010

Préambule

Les étudiantes et étudiants passent une grande partie de leur temps dans les diverses installations des campus, comme les classes, les laboratoires, les studios d'art, les bibliothèques, les aires d'études ou les résidences. Il relève de l'administration des collèges et universités de procurer un milieu d'étude et de travail sécuritaire pour la population étudiante, le corps professoral et le personnel.

Des préoccupations en matière de santé et sécurité surviennent dans tout milieu de travail, et les campus de collège et d'université n'y font pas exception. En raison du vieillissement de l'infrastructure et de l'entretien des bâtiments qui est reporté depuis de nombreuses années, les installations à bon nombre de collèges et d'universités posent maintenant de graves défis à la santé et sécurité de la population étudiante, du corps professoral et du personnel.

Bien que la plupart des syndicats ouvriers aient reconnu les préoccupations en matière de santé et sécurité comme étant une priorité, dans la plupart des cas, l'administration des collèges et universités n'a pas instauré les structures appropriées pour aborder les préoccupations en matière de santé et sécurité. Les étudiantes et étudiants peuvent jouer un rôle important dans l'identification des défis en matière de santé et sécurité et doivent participer à tout processus visant à les aborder.

Politique

La Fédération appuie :

- la création de comités sur la santé et sécurité qui sont dirigés par la population étudiante et par le personnel et comprennent des représentantes et représentants des syndicats étudiants.
- la mise en œuvre de protocoles de santé et sécurité à toutes les installations des campus de collège et d'université.
- la mise en œuvre de campagnes d'éducation sur la santé et sécurité à l'intention de la population étudiante, du corps professoral et du personnel et subventionnées par l'établissement.
- la mise en œuvre d'évaluations périodiques en matière de santé et sécurité recommandées par les comités sur la santé et sécurité et leur imposition à toutes les installations de campus.
- le financement de l'infrastructure destiné à aborder l'entretien différé sur les campus de collège et d'université.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- le report de l'entretien des installations de campus lorsque ce report compromet la santé et sécurité de la population étudiante, du corps professoral et du personnel, ainsi que de toute autre personne qui utilise les installations des campus.
- le sous-financement des collèges et universités qui entraîne un entretien différé.
- la création de comités mis sur pied pour aborder la santé et sécurité qui ne comportent pas de représentation étudiante ou ouvrière.
- toute politique qui contourne ou cherche à contourner les normes et protocoles de santé et sécurité.
- les politiques des établissements qui dépeignent les normes de santé et sécurité comme optionnelles.

Human Rights

The Federation declares the following to be undeniable and equal rights of all people everywhere, in accordance with the United Nations' Universal Declaration of Human Rights:

1. the right to the basic necessities of a healthy life, including but not limited to food, water, shelter and medical care;
2. the right to freedom, security and life free from fear and violence;
3. the right to dignity and respect for individual traditions and beliefs;
4. the right to freedom of expression and freedom of peaceful assembly;
5. the right to freely take part in government, either directly or through directly, democratically elected representatives, elected through a system of universal suffrage;
6. the right to an adequate income in safe and just working conditions, or through social security mechanisms, and the right to own property;
7. the right to an adequate standard of living, including time for rest and leisure;
8. the right to accessible, quality education;
9. the right of access to and quality in any services that may be required due to individual circumstances (e.g. childcare, sign language interpretation, et cetera);
10. the right to protection under the law, including the right to effective remedies, the right to a fair and public trial, and the presumption of innocence until proven guilty;
11. the right to freedom from arbitrary interference with privacy, family, home or correspondence; and
12. the right to freedom from discrimination.

ADOPTED

October 1990

AMENDED

May 1993

May 1994

November 1994

May 1995

November 1995

May 1996

May 2000

Droits de la personne

La Fédération déclare que les droits suivants sont inaliénables et égaux pour toute personne de toute région du monde, conformément à la Déclaration des droits de la personne* des Nations Unies (*N.D.T. : les Nations Unies parlent des droits de l'homme en français...):

1. le droit de combler ses besoins fondamentaux pour pouvoir mener une vie saine dont, entre autres, la nourriture, l'eau, un abri et des soins médicaux;
2. le droit à la liberté, la sécurité et de vivre sans peur ni violence;
3. le droit à la dignité et au respect des traditions et croyances personnelles;
4. le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique;
5. le droit de librement prendre part à la direction des affaires publiques, directement ou par le biais de représentantes et représentants démocratiquement élus par suffrage universel;
6. le droit à un revenu convenable dans des conditions de travail sécuritaires et équitables ou par le biais de mécanismes de sécurité sociale, et le droit à la propriété;
7. le droit à un niveau de vie convenable, entre autres de jouir de temps de repos et de loisirs;
8. le droit à une éducation accessible et de qualité;
9. le droit d'accès à des services de qualité nécessaires selon la situation personnelle (par ex. : services de garde, interprètes de langage signé, etcetera);
10. le droit à la protection en vertu de la loi, dont le droit à des procédures efficaces de recours, à un procès public et équitable et à la présomption d'innocence jusqu'à établissement de sa culpabilité;
11. le droit d'évoluer librement dans sa vie privée, familiale, domiciliaire et dans sa correspondance sans ingérence arbitraire;
12. le droit de ne pas faire l'objet de la discrimination.

ADOPTÉE
octobre 1990
MODIFIÉE
mai 1993
mai 1994
novembre 1994
mai 1995
novembre 1995
mai 1996
mai 2000

Income Inequality

Preamble

Since the 1970's, the gap between the highest and lowest income earners has widened dramatically. The end of the post-war period of economic investment and growth followed by the financialisation of the economy brought about tremendous changes in the distribution of wealth and resources, with the highest earners owning an enormously greater share of net wealth than those in the middle- and lower-income brackets.

While the incomes of the wealthiest in North America have risen for the last forty years, the real average incomes of the majority have stagnated or fallen. The Canadian Centre for Policy Alternatives (CCPA) has reported that from 1997-2007, the share of total income growth going to the richest one percent (1%) of Canadians was 32% - a staggering number given that in the 1950's and 60's, the richest one percent (1%) share of total income growth was only eight percent (8%). Further studies and reports by the Conference Board of Canada and other think tanks, government agencies, and academics have echoed the CCPA's findings that income inequality in Canada is rising – and is doing so at a faster rate than even the United States of America.

Recently, studies by sociologists, economists and epidemiologists have shown that income inequality is either directly or indirectly linked to many of the social inequities that manifest in our contemporary lived experience: issues of crime, productivity, economic growth, mental and physical health have all been linked to an unequal distribution of economic resources. The problems of inequality are further exacerbated for marginalized communities that already face significant economic, social and political barriers.

Even the International Monetary Fund released a report that linked income inequality to shorter and more unsustainable periods of economic growth.

In light of these new insights, governments and societies must strive to close the massive gap between the highest earners and the remaining population. Ethically and economically, there must be a commitment from all parties and political institutions to minimise the income gap and to ensure the fair distribution of our collective economic resources.

Policy

The Federation supports:

- a system of progressive taxation that ensures all members of society pay their fair share towards high quality, affordable public services and industries.
- efforts to close loopholes in the income tax system that enable wealthy individuals and corporations to place money in overseas bank accounts to avoid paying taxes.
- the institution of a financial transaction tax – also known as the Tobin or Robin Hood Tax – that takes .05% of speculative financial transactions to pay for efforts to fight climate change, fund public services and end global poverty.
- the creation of new provincial and federal tax brackets for wealthy individuals, beginning with those making \$500,000 per year and above.
- international efforts to clamp down on corporate tax evaders.
- the recognition of systemic racism, colonialism, and the exploitation of Aboriginal (Status, Non-Status, Métis, and Inuit) and racialised people as causes of income inequality.
- the recognition of systemic racism, colonialism, and the exploitation of racialised people as causes of income inequality.
- the recognition of the systemic oppression of marginalized communities as a cause of income inequality.
- the recognition of class structures as a symptom of and a cause of income inequality.

The Federation opposes:

- tax preferences that almost exclusively benefit the wealthiest citizens – such as the capital gains policy that sees only 50% of such assets taxed.
- tax loopholes that allow businesses and wealthy individuals to unilaterally deduct lavish “business” expenses from their tax returns – such as first-class flights, stays in five star hotels, or dinner at expensive gourmet restaurants.
- the institution of “flat taxes” to supplement the loss of corporate tax revenue.
- efforts to reduce corporate rates of taxation.

Inégalité des revenus

Préambule

Depuis les années 1970, l'écart de revenu entre les personnes aux revenus les plus élevés et les personnes aux revenus les plus bas s'est considérablement accru. La période d'investissements et de croissance économique de l'après-guerre a été suivie par la financiarisation de l'économie, ce qui a provoqué de profonds changements dans la répartition de la richesse et des ressources, les personnes les plus fortunées possédant une part démesurément plus grande de la richesse nette que les personnes à revenu moyen ou faible.

Les revenus des personnes les plus fortunées en Amérique du Nord se sont accrus depuis les 40 dernières années, mais les revenus moyens de la majorité ont stagné ou même décliné. Le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) a rapporté que, de 1997 à 2007, la part de croissance du revenu total encaissée par le premier pour cent des Canadiennes et Canadiens les plus riches s'élevait à 32 pour cent – un chiffre énorme étant donné que dans les années 1950 et 1960, ce chiffre n'était que de 8 pour cent. D'autres études et rapports du Conference Board du Canada et autres groupes de réflexion, organismes gouvernementaux et universitaires ont fait écho aux conclusions du CCPA, selon lesquelles l'inégalité des revenus au Canada serait à la hausse – et que cette hausse serait même plus rapide qu'aux États-Unis d'Amérique.

De récentes études menées par des sociologues, des économistes et des épidémiologistes ont démontré que l'inégalité des revenus est directement ou indirectement reliée à plusieurs des inégalités sociales qui se manifestent à notre époque : les questions liées au crime, à la productivité, à la croissance économique, à la santé mentale et physique ont toutes été associées à une répartition inégale des ressources économiques. Les problèmes reliés à l'inégalité sont exacerbés dans les communautés marginalisées qui affrontent déjà des obstacles économiques, sociaux et politiques importants.

Même le Fonds monétaire international a publié un rapport qui établit le lien entre l'inégalité des revenus et des périodes de croissance économique plus courtes qu'il est impossible de soutenir.

En raison de ces nouvelles données, les gouvernements et les sociétés doivent viser à combler le profond fossé entre les plus fortunés et le reste de la population. Pour des raisons éthiques et économiques, tous les partis et institutions politiques doivent s'engager à réduire le fossé des revenus et assurer la juste distribution de nos ressources économiques collectives.

Politique

La Fédération appuie :

- un système d'impôt progressif qui fait en sorte que tous les membres de la société paient leur juste part pour obtenir des industries et des services publics abordables et de haute qualité.
- les efforts pour éliminer les échappatoires fiscales dans le système d'impôt qui permettent aux personnes et aux entreprises fortunées de placer de l'argent dans des comptes bancaires à l'étranger.
- l'instauration de la taxe sur les opérations financières, aussi connue comme la taxe Tobin ou Robin des Bois, qui préleverait 0,05 pour cent sur les transactions spéculatives afin de subventionner les efforts pour combattre le changement climatique, financer les services publics et mettre un terme à la pauvreté dans le monde.
- la création de nouvelles tranches d'imposition provinciale et fédérale pour les riches, en commençant par ceux qui gagnent annuellement 500 000 \$ ou plus.
- les efforts internationaux favorisant la prise de mesures contre les entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale.
- la reconnaissance que le racisme, le colonialisme et l'exploitation systématiques des Autochtones (membres inscrits et non inscrits des Premières nations, Métis et Inuits) et des personnes racialisées font partie des causes de l'inégalité des revenus.
- la reconnaissance que le racisme, le colonialisme et l'exploitation systématiques des personnes racialisées font partie des causes de l'inégalité des revenus;
- la reconnaissance que l'oppression systématique des communautés marginalisées font partie des causes de l'inégalité des revenus; et
- la reconnaissance que la structure des classes est un symptôme et une cause de l'inégalité des revenus.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- le favoritisme fiscal qui profite presque exclusivement aux citoyens les plus riches, telle la politique sur les gains en capital qui fait en sorte que seulement 50 pour cent de ces gains sont imposés.
- les échappatoires fiscales qui permettent aux entreprises et aux riches de déduire unilatéralement dans leur déclaration de revenus de fastueuses dépenses « professionnelles » telles que les vols en première classe, des séjours dans des hôtels cinq étoiles ou des repas dans des restaurants de luxe.
- l'instauration d'un impôt à taux unique pour compenser la perte de revenu provenant de l'impôt sur les sociétés.
- les efforts pour réduire le taux d'impôt des sociétés.

Inter-Provincial Trade Agreements

Preamble

Inter-provincial trade agreements and policy frameworks, such as the Trade and Investment Labour Mobility Agreement (TILMA) and Atlantica, threaten the ability of provinces and its public agents (e.g. municipalities) to maintain or create policies in the public interest relating to trade, investment and labour standards. TILMA was signed by British Columbia and Alberta on April 28, 2006 to create a “free trade” like agreement between the provinces. TILMA and Atlantica seek to remove regulations and enhance corporate rights in such sectors as energy, transportation, agriculture and investment. Much like the North American Free Trade Agreement (NAFTA), TILMA does not allow regulations to restrict trade, investment or labour mobility between the two provinces, nor allow preferential treatment for a province’s people, goods or investments. This may have the effect of a ‘race to the bottom’ placing a downward pressure on standards as provinces compete with each other to attract investment at the expense of protecting the public interest.

Corporations often view provincial regulations as “barriers” rather than necessary protections that are needed to ensure social, environmental, economic and labour standards. TILMA enhances the rights of corporations to sue provincial or municipal governments over public-interest regulations that they believe infringe upon corporate trade or investment interests. Disputes are adjudicated by a NAFTA style panel that has the power to penalise and issue fines as high as \$5 million should a regulation be interpreted as a barrier to trade or investment. The panel is unelected and its mandate is to determine the extent to which a regulation violates TILMA provisions.

Policy

The Federation supports provincial regulations that establish and protect social, environmental, economic or labour standards.

The Federation opposes:

- any agreement that prevents or limits the ability of provincial governments or municipalities to establish or protect regulations or policies that serve the public interest over private and corporate interests;
- any agreement that enhances the power of for-profit corporations to challenge social, environmental, economic or labour regulations;
- any negotiations that will give for-profit corporations the power to sue governments or public entities for policies that protect the public interest; and
- any inter-provincial negotiations that undermine social, environmental, economic or labour regulations and standards.

Ententes commerciales interprovinciales

Préambule

Les ententes commerciales et les cadres stratégiques interprovinciaux, comme l'accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre (le TILMA) et Atlantica, menacent la capacité des provinces et de leurs organismes publics (par exemple, les municipalités) de maintenir ou de créer des politiques d'intérêt public en matière de commerce, d'investissement et de normes du travail. Le TILMA a été signé par la Colombie-Britannique et l'Alberta le 28 avril 2006 afin de créer un genre d'entente de « libre-échange » entre les provinces. Le TILMA et Atlantica ont pour objet de retirer la réglementation et d'améliorer les droits des sociétés dans des secteurs comme l'énergie, le transport, l'agriculture et l'investissement. Comme l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le TILMA ne permet pas les règlements qui restreignent le commerce, l'investissement ou la mobilité, de la main-d'oeuvre entre les deux provinces, ni les règlements qui accordent un traitement préférentiel aux personnes, aux biens ou aux investissements d'une province. Cela peut procurer l'effet d'une 'course vers le fond' qui exerce une pression à la baisse sur les normes, dans un contexte où les provinces se livrent concurrence pour attirer l'investissement au détriment de la protection de l'intérêt public.

Les sociétés considèrent souvent les règlements provinciaux comme des « obstacles » plutôt que des mécanismes nécessaires de protection pour garantir des normes sociales, environnementales, économiques et du travail. Le TILMA accroît les droits des sociétés de poursuivre en justice les gouvernements provinciaux ou les administrations municipales concernant des règlements d'intérêt public qu'elles estiment être nuisibles au commerce ou à l'investissement. Les différends sont réglés par un groupe spécial comme celui de l'ALENA qui est habilité à sanctionner et à imposer des amendes aussi élevées que cinq millions de dollars dans le cas où un règlement est interprété comme un obstacle au commerce ou à l'investissement. Ce groupe dont les membres ne sont pas élus a pour mandat de déterminer dans quelle mesure un règlement enfreint les dispositions du TILMA.

Politique

La Fédération appuie les règlements provinciaux qui établissent et protègent les normes sociales, environnementales, économiques et du travail.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- toute entente qui empêche ou limite la capacité des gouvernements provinciaux ou des municipalités d'établir ou de protéger des règlements ou des politiques qui servent l'intérêt public au lieu des intérêts privés et des sociétés;
- toute entente qui accroît le pouvoir des sociétés à but lucratif de contester les règlements sociaux, environnementaux, économiques ou du travail;
- toutes les négociations qui donneront aux sociétés à but lucratif le pouvoir de poursuivre les gouvernements ou les entités publiques concernant des politiques qui protègent l'intérêt public; et
- toutes les négociations interprovinciales qui affaiblissent les normes et les règlements sociaux, environnementaux, économiques et du travail.

Media

The Federation supports the autonomy of campus radio stations from administrative and student union control in so far as they comply with the national community radio associations and the Canadian Radio and Television-Telecommunications Commission guidelines.

The Federation refrains from aiding in the distribution and the purchase of advertising in commercial, campus-targeted publications other than non-Federation publications which displace money from the student community and threaten the livelihood of non-profit, student run publications.

The Federation strongly opposes the budgetary cuts to Radio Canada and CBC and demands that the Federal government ensure a broad range of local and national programs in both official languages.

The Federation opposes the concentration of media ownership by large corporations.

ADOPTED

May 1991

AMENDED

November 1991

May 1992

November 1992

November 1996

May 1997

November 1999

Médias

La Fédération est en faveur de la pleine autonomie des stations de radio étudiante, sans ingérence de la part de l'administration et du syndicat étudiant, pourvu que ces stations radiophoniques respectent les normes des associations fédérales de radios communautaires et du Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

La Fédération renonce à aider à la distribution et à l'achat d'annonces publicitaires dans les publications commerciales autres que celles de la Fédération et qui ciblent les campus car celles-ci détournent les revenus des communautés étudiantes et menacent l'existence des publications étudiantes sans but lucratif.

La Fédération s'oppose vivement aux compressions budgétaires imposées à Radio Canada/CBC et exige que le gouvernement fédéral assure un large éventail d'émissions locales et pancanadiennes dans les deux langues officielles.

La Fédération s'oppose à la concentration des médias détenus par des grandes entreprises.

ADOPTÉE

mai 1991

MODIFIÉE

novembre 1991

mai 1992

novembre 1992

novembre 1996

mai 1997

novembre 1999

Minority Language Rights

The Federation believes that discussion concerning issues of Francophone Canadians residing outside of Quebec should take place independently of discussion of issues concerning anglophones residing in Quebec.

The Federation condemns the decision of any municipality declaring itself unilingual.

ADOPTED

May 1990

AMENDED

May 1991

May 1994

Droits des minorités linguistiques

La Fédération soutient que toute question portant sur les Francophones hors Québec doit être traitée indépendamment des questions touchant les Anglophones du Québec.

La Fédération condamne la décision de toute municipalité se déclarant unilingue.

ADOPTÉE

mai 1990

MODIFIÉE

mai 1991

mai 1994

Multiculturalism

Preamble

Celebrating multiculturalism is more than just the ability to share ethnic food, cultural attire, music, and participate in cultural festivals. Multiculturalism is recognizing the diverse needs of different ethno-cultural groups and ensuring that power structures truly represent the diverse fabric of societies within Canada.

Multiculturalism and diversity in Canada have strengthened the fibre of our society by allowing diverse views and opinions to enter our social, political, and economic spheres. Indigenous peoples play a crucial role in strengthening Canada's ethno-cultural composition. The various populations that have immigrated to Canada have made a lasting impact on the way our society functions particularly in reference to priorities and values. People often migrate because of poverty, war, occupation, and colonisation. It is important to acknowledge that Canada's actions on a global scale and foreign policy plays a role in forcing people to migrate and therefore has a responsibility to ensure that ethno-cultural groups are properly served by the Canadian state.

Often, institutions and government use the term 'multiculturalism' as a way to assimilate newcomers, ignore systemic racism, and deny Canada's historic and present day process of colonization of indigenous communities.

The Federation has the opportunity to raise awareness and educate its members on issues that affect the local and international community. With the continuing trend of the globalization of education and institutions actively recruiting international students, it is important to recognize the contributions and invaluable perspectives of international students, migrants, and different ethno-cultural groups on society.

Policy

The Federation supports:

- Immigration policies that are equitable, accessible, and strengthen Canada's cultural fabric;
- Inclusive and fair policies that take into consideration the issues that affect various communities and entry into Canada;
- Justice and freedom for migrants, refugees, and non-status people;
- Access to services regardless of immigration status
- Government and decision-making bodies that truly reflect the socio-ethnic diversity of communities within Canada;
- Equitable frameworks of engagement that encourage the meaningful participation of racialised peoples in Canadian institutions and recognise indigenous sovereignty.

The Federation opposes:

- Legislation that undermines the value of Canada's diverse ethno-cultural identity;
- Denying and cutting essential services that support racialised communities, status, and non-status immigrants, such as shelters, welfare, housing, and education;
- The establishment of temporary work programs that exploit migrant labour;
- The cultural assimilation of different ethnic groups into a single national identity.

Multiculturalisme

Préambule

La célébration du multiculturalisme est plus que l'occasion de partager des repas, des vêtements et de la musique ethniques et de participer à des festivals culturels. Le multiculturalisme signifie la reconnaissance des divers besoins des différents groupes ethnoculturels et l'assurance que les structures de pouvoir représentent réellement la composition diversifiée de la société canadienne.

Le multiculturalisme et la diversité ont renforcé la fibre de notre société au Canada en permettant l'intégration de perspectives et d'opinions diverses dans nos sphères sociales, politiques et économiques. Les peuples autochtones jouent un rôle primordial qui consolide la composition ethnoculturelle du Canada. Les diverses populations qui ont immigré au Canada ont apporté des contributions marquantes au fonctionnement de notre société, en particulier en ce qui concerne les priorités et les valeurs. Les populations qui migrent le font souvent pour des raisons de pauvreté, de guerre, d'occupation ou de colonisation. Il est important de reconnaître que les actions du Canada à l'échelle mondiale et ses politiques étrangères contribuent à forcer des peuples à migrer, et que le pays a donc sa part de responsabilité à assumer pour que les groupes ethnoculturels reçoivent des services appropriés au Canada.

Les institutions et le gouvernement utilisent souvent le terme « multiculturalisme » dans le but d'assimiler les nouveaux arrivants, d'ignorer le racisme systémique et de nier l'approche historique et actuelle de la colonisation des communautés autochtones.

La Fédération a eu l'occasion de conscientiser et d'informer ses membres sur les questions qui touchent la communauté locale et internationale. Puisque la tendance de mondialisation de l'éducation se maintient, et que les établissements continuent à recruter activement des étudiantes et étudiants étrangers, il est important de reconnaître les contributions et les perspectives inestimables qu'apportent ces étudiantes et étudiants, les immigrantes et immigrants et les différents groupes ethnoculturels à notre société.

Politique

La Fédération appuie :

- les politiques d'immigration équitables, accessibles et qui servent à renforcer la fibre culturelle du Canada;
- les politiques justes qui n'excluent personne et qui prennent en considération les questions qui touchent les diverses communautés ou qui ont rapport à l'arrivée au Canada;
- la justice et la liberté pour les personnes migrantes, réfugiées ou sans papiers;
- l'accès à des services, peu importe le statut d'immigration;
- les agences gouvernementales et décisionnaires qui reflètent réellement la diversité sociale et ethnique des communautés au Canada;
- des cadres d'embauche qui encouragent la participation significative des personnes racialisées dans les institutions canadiennes, et qui reconnaissent la souveraineté des peuples autochtones.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- toute législation qui mine la valeur de l'identité ethnoculturelle diversifiée du Canada;
- le refus d'offrir des services essentiels, ou les coupures dans ces services essentiels, qui appuient les communautés racialisées et les immigrantes ou immigrants avec ou sans papiers, tels que les refuges, le bien-être social, l'accès au logement, et l'éducation;
- l'établissement de programmes de travail temporaire qui exploitent les travailleuses et travailleurs migrants;
- l'assimilation culturelle des différents groupes ethniques en une seule identité nationale.

ADOPTÉE
mai 1995
MODIFIÉE
mai 2011

National Students' Day

The second Wednesday of each October shall be designated as National Students' Day.

ADOPTED
November 1992
AMENDED
May 1993

Journée pancanadienne des étudiantes et étudiants

Le deuxième mercredi d'octobre de chaque année est désigné «Journée pancanadienne des étudiantes et étudiants».

ADOPTÉE
novembre 1992
MODIFIÉE
mai 1993

Peace

Preamble

Peace is more than the absence of war. It is the achievement of societal goals that acknowledge human rights, diversity, and equity. Peace is a precondition for strengthening democratic values, reducing poverty and injustice, promoting international cooperation and advancing international justice.

Policy

The Federation supports all endeavours made by the Canadian government to support world peace and multilateral disarmament, and supports Canada taking a more active role to encourage self-determination for all nations.

The Federation supports non-violent strategies, including civil disobedience, both domestically and internationally to empower individuals and organisations to resolve conflict constructively.

The Federation acknowledges that atrocities often occur during wars, and supports efforts to recognize that certain acts committed during war are war crimes. In particular, the Federation supports recognition of rape during wartime as a war crime.

ADOPTED
November 1994
AMENDED
May 2000
November 2004

Paix

Préambule

La paix est plus que l'absence de guerre. C'est l'accomplissement de buts sociétaux qui reconnaissent les droits humains, la diversité et l'équité. La paix est la condition préalable au renforcement des valeurs démocratiques, à la réduction de la pauvreté et de l'injustice, à la promotion de la coopération internationale et à l'avancement de la justice internationale.

Politique

La Fédération appuie toute initiative du gouvernement canadien de soutien de la paix mondiale et de désarmement multilatéral, et appuie le Canada s'il adopte un rôle plus actif en vue d'inciter toutes les nations à l'autodétermination.

La Fédération appuie des stratégies non violentes, y compris la désobéissance civile, tant au pays qu'au plan international en vue de donner le pouvoir nécessaire aux personnes et organisations afin de résoudre constructivement les conflits.

La Fédération reconnaît que des atrocités sont commises durant les guerres et il appuie les efforts pour reconnaître que certains gestes posés durant des guerres sont des crimes de guerre. La Fédération appuie particulièrement la reconnaissance du viol en contexte de guerre comme crime de guerre.

ADOPTÉE
novembre 1994
MODIFIÉE
mai 2000
novembre 2004

People with Disabilities

The Federation declares that all people with disabilities have the right to equal access, to equal treatment in, and freedom from discrimination in employment, housing, and provision of public services.

The Federation:

1. declares that all students with disabilities have the right to equal access, equal treatment, and freedom from discrimination in post-secondary institutions;
2. supports accessible and therefore free public transportation systems for people with disabilities which, wherever possible, are integrated with existing public transportation systems; and
3. supports publicly funded home care for people with disabilities, which provides a stable working relationship between the caregiver and the person with disability.

ADOPTED

May 1994

AMENDED

November 1994

November 1997

Personnes handicapées

La Fédération déclare que toutes les personnes handicapées ont le droit d'accès à un traitement équitable et exempt de discrimination à un emploi, au logement et à la prestation de services publics.

La Fédération :

1. déclare que tous les étudiantes et étudiants handicapés ont le droit d'accès et à un traitement équitable, et à un milieu exempt de discrimination dans les établissements d'enseignement postsecondaire;
2. appuie la prestation de services de transport public gratuits accessibles aux personnes handicapées qui, dans la mesure du possible, sont intégrés aux services fournis par le transport public existant; et
3. appuie la prestation de soins à domicile financés par l'État pour les personnes handicapées, qui offrent une relation de travail stable entre la préposée ou le préposé aux soins et la personne handicapée.

ADOPTÉE

mai 1994

MODIFIÉE

novembre 1994

novembre 1997

Policing and Military Actions

ADOPTED
November 1997
AMENDED
May 2011

Preamble

Police and military forces share much in common, especially as agents of the government who exercise a monopoly on the legitimate use of force on civilians. There are many instances of police and military cooperation, joint training, and joint policing operations in Canada and around the world, therefore the distinction between police and military is not always clear

Canada's role in "peace keeping" has been a concern since the 1990's, in Canada and abroad. In 1994, during the Rwandan genocide, Canadian and other "Peacekeepers" were ordered to sit idly by. A lack of international precedent is often cited as one of the barriers for governments and military forces to act proactively to ensure liberation and freedom of people, domestically and internationally. Canada must develop a principled and transparent framework for determining when it is and is not appropriate to intervene in international affairs using military or police force, in accordance with the responsibility to protect.

Canada's legislation is governed by the Canadian Charter of Rights and Freedoms and international conventions. Even with these protections, there continue to be infringements to the civil liberties enshrined in these documents. For example, in June 2010, during the G20 summit, Canada saw a litany of abuses, including the largest mass detentions and arrests in Canadian history while exercising their democratic and fundamental right to protest. Furthermore, aggressive police force is known to occur regularly, especially in marginalized communities. A democratic government should welcome vibrant debate and expression, instead of stifling dissent.

All people should be free from endangerment and unfair treatment – both in Canada and globally. Governments have the responsibility to support their people and act on their behalf at home and internationally.

Policy

The Federation supports:

- domestic and foreign policy that aims for peace-building, disarmament, and demilitarization that promotes the safety and human dignity of all people.

The Federation opposes:

- brutality in domestic policing and foreign military actions, including but not limited to actions classified as "peace keeping" and "security."
- the aggressive use of force by police or military against protestors, or any civilians in an attempt to repress dissent.

Actions militaires et policières

Préambule

La police et les forces militaires ont beaucoup de points communs, surtout lorsqu'il est question des agents du gouvernement qui exercent un monopole sur l'utilisation légitime de la force sur les civils. Il existe plusieurs cas de coopération policière et militaire, de formations communes et d'opérations policières conjointes au Canada et ailleurs dans le monde. La distinction entre police et forces militaires n'est donc pas toujours claire.

Depuis les années 1990, le rôle du Canada en ce qui concerne le « maintien de la paix » suscite des inquiétudes au Canada et à l'étranger. En 1994, lors du génocide rwandais, les « gardiens de la paix » canadiens et d'autres pays ont reçu l'ordre de ne rien faire. L'absence d'un précédent international est souvent invoquée comme raison qui empêche les gouvernements et les forces militaires d'agir de façon proactive pour assurer la libération et la liberté des populations à l'étranger et au pays. Le Canada doit élaborer un cadre de travail transparent et fondé sur des principes pour déterminer lorsqu'il est approprié ou non d'intervenir dans des questions d'affaires internationales par le recours à la force policière ou militaire, afin que le pays s'acquitte de ses responsabilités en matière de protection.

La législation du Canada est régie par la Charte canadienne des droits et libertés et par des conventions internationales. Même avec ces cadres de protection, les libertés civiles comprises dans ces documents continuent à être violées. Par exemple, pendant le Sommet du G20, en juin 2010, des Canadiennes et Canadiens exprimant leur droit démocratique de manifester ont fait l'objet d'une série d'abus, dont les plus importantes arrestations de masse de l'histoire du Canada. De plus, les cas d'utilisation agressive de la force par la police surviennent régulièrement, surtout dans les communautés marginalisées. Un gouvernement démocratique devrait accueillir l'expression et le débat dynamique, plutôt que d'étouffer la dissidence.

Personne ne devrait être ainsi mis en danger ou subir des traitements injustes – ni au Canada, ni ailleurs dans le monde. Les gouvernements ont la responsabilité de soutenir leurs citoyennes et citoyens et d'agir en leur nom au pays et à l'étranger.

Politique

La Fédération appuie :

- une politique intérieure et extérieure qui vise le développement de la paix, le désarmement et la démilitarisation afin de promouvoir la sécurité et la dignité de tous les peuples.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- la brutalité lors d'actions des forces policières au Canada et des forces militaires à l'étranger, y compris lors d'actions officielles dites de « maintien de la paix » et de « sécurité ».
- l'utilisation agressive de la force par la police ou les militaires contre des manifestantes et manifestants ou tout autre civil dans le but de réprimer la dissidence.

ADOPTÉE
novembre 1997
MODIFIÉE
mai 2011

Poverty

Preamble

The Federation recognises that conditions of poverty affect access to and quality of post-secondary education. High tuition fees and inadequate student financial aid prevent those living in poverty from entering a post-secondary education program or completing their studies. Parental educational attainment is also a strong factor of a dependent's ability to attend and pay for post-secondary education further contributing to inaccessibility. A lack of access reinforces a cycle of poverty.

Poverty is an affront to human dignity and disproportionately affects communities that are already marginalised, including but not limited to Status First Nations, Non-Status First Nations, Inuit and Metis people, women, racialised people, people with disabilities, seniors, queer people, transgendered people and immigrant and non-status people and sole support parents.

The Federation recognises that many individuals who live below the poverty line are working one or more jobs and are considered to be the 'working poor'. This includes a large proportion of students who work either part- or full-time, often for a minimum wage, to pay for their education.

Chronic underfunding of social services such as post-secondary education, healthcare, public housing, social assistance and childcare, coupled with a widespread lack of food security, and the absence of a living wage have contributed to the spread of poverty. This is especially true during times of economic hardship. The long-term cost of poverty, such as the strain on the healthcare system and elevated crime and incarceration rates, far outweighs the cost of investing in social services that help to prevent and alleviate poverty.

The Federation believes that it should not be necessary to combine inadequate forms of assistance in order to live above the poverty line.

The Federation recognises that there is a negative view of individuals receiving government assistance in most forms, and that this has led to the implementation of regressive measures such as discriminatory fraud reporting mechanisms.

In addition, those receiving social assistance and government loans to fund a post-secondary education will often have that amount clawed back from their social assistance. Claw-backs further reinforce a cycle of poverty and prevent skills development.

The Federation believes that access to housing and food security, which both stem from an adequate income, are basic human rights. The Federation therefore calls for a minimum income level for individuals, regardless of employment status, that is above the generally-accepted measurement of poverty, i.e. the Low-income Cut Off (LICO) published by Statistics Canada.

Policy

The Federation supports:

- the development and implementation of poverty reduction strategies at both the federal and provincial level that involve consultations with communities where poverty is prevalent, includes firm targets and timelines, and include significant financial commitments to social services such as education, healthcare, housing, social assistance and childcare;
- federal support for provincial, territorial, municipal and Aboriginal governments in their efforts to address poverty in their communities and the root causes of that poverty;
- additional targeted measures to alleviate poverty amongst marginalised communities including but not limited to Status First Nations, Non-Status First Nations, Inuit and Metis people, women, racialised people, people with disabilities, seniors, queer people, transgendered people and immigrant and non-status people and sole support parents.
- the establishment of a standard minimum living wage which allows workers and their families to have a decent quality of life and to participate fully in society on the most equal basis possible;
- social assistance rates that allow for an individual or family to live in dignity and above the poverty line; and
- the recognition of and promotion of the fact that poverty is a result of economic policy and not individual or personal responsibility.

The Federation opposes:

- harmful stereotypes about people living in poverty or receiving social assistance as lazy, irresponsible or inferior;

Pauvreté

Préambule

La Fédération reconnaît que les conditions de pauvreté jouent sur l'accessibilité et la qualité de l'éducation postsecondaire. Les frais de scolarité élevés et un soutien financier aux études inadéquat empêchent les personnes qui vivent dans la pauvreté de s'inscrire à un programme d'études postsecondaires ou d'achever leurs études. Le niveau d'instruction des parents constitue aussi un facteur puissant dans la capacité d'une personne à charge de fréquenter un établissement postsecondaire et de payer pour ses études, ce qui contribue davantage à l'inaccessibilité. Cette inaccessibilité renforce un cycle de pauvreté.

La pauvreté est un affront à la dignité humaine et touche de façon disproportionnée les communautés déjà marginalisées, dont, entre autres, les Premières nations, les membres non inscrits des Premières nations, et les peuples Métis et Inuits, les femmes, les personnes racialisées, les personnes ayant un handicap, les personnes âgées, les jeunes non hétéronormatifs (queers), les transgendéristes, les immigrantes et immigrants, les sans-papiers, ainsi que les chefs de famille monoparentale.

La Fédération reconnaît qu'un grand nombre de personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté occupent un ou plusieurs emplois et sont considérées comme des « travailleuses et travailleurs pauvres ». Une vaste proportion d'étudiantes et d'étudiants qui travaillent soit à plein temps soit à temps partiel, souvent au salaire minimum, pour payer leurs études fait partie de cette catégorie.

Le sous-financement chronique des services sociaux, tels l'éducation postsecondaire, les soins de santé, les logements sociaux, l'aide sociale et les garderies, allié à des manques répandus en matière de sécurité alimentaire et à l'absence d'un salaire vital, a contribué à la propagation de la pauvreté. Cela est surtout vrai en cette période de difficulté économique. Le coût à long terme de la pauvreté, comme les contraintes qu'elle crée dans le système de la santé et les taux élevés de criminalité et d'incarcération, dépasse largement le coût de l'investissement dans les services sociaux, qui aident à prévenir et à soulager la pauvreté.

La Fédération croit qu'il ne devrait pas être nécessaire de combiner diverses formes d'aide sociale inadéquate afin de vivre au-dessus du seuil de pauvreté.

La Fédération reconnaît que les personnes qui reçoivent de l'aide gouvernementale, sous la plupart de ses formes, sont perçues de manière négative et que cette situation a entraîné la mise en œuvre de mesures régressives comme les mécanismes de déclaration de fraude discriminatoires.

De plus, les personnes qui reçoivent de l'aide sociale et des prêts du gouvernement afin de financer leurs études postsecondaires se voient souvent retirer ce montant de leur aide sociale. Ces réductions de prestations renforcent le cycle de pauvreté et empêchent le perfectionnement des compétences.

La Fédération estime que l'accès à un logement et à la sécurité alimentaire, lequel est possible grâce à un salaire adéquat, sont des droits humains fondamentaux. La Fédération revendique par conséquent un niveau de revenu minimum pour toutes les personnes, quel que soit son statut d'emploi, supérieur à la mesure de la pauvreté généralement acceptée, c.-à-d. le seuil de faible revenu (SFR) publié par Statistique Canada.

Politique

La Fédération appuie :

- l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies sur la réduction de la pauvreté, tant au palier fédéral que provincial, requérant des consultations avec les collectivités où la pauvreté est prédominante, incluant des objectifs et des échéanciers fermes, et comprenant des engagements financiers importants à l'endroit de services sociaux comme l'éducation, les soins de santé, le logement, l'aide sociale assistance et les garderies; et
- le soutien fédéral pour les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones dans leurs efforts en vue de s'occuper de la pauvreté dans leur collectivité et des causes fondamentales de cette pauvreté; et
- d'autres mesures ciblées pour soulager la pauvreté dans les communautés marginalisées, dont, entre autres, les Premières nations, les membres non inscrits des Premières nations, et les peuples Métis et Inuits, les femmes, les personnes racialisées, les personnes handicapées,

- government cuts to social assistance measures that serve to convert public debt into private debt and poverty, thus widening the gap between rich and poor;
- clawbacks of social assistance, employment insurance, child benefits and student assistance based on other earnings;
- government legislation that reduces or eliminates access to bankruptcy processes;
- government regulations that prevent individuals enrolled in a university or college program from receiving Social Assistance; and
- the removal of basic funding for people with disabilities.

- les personnes âgées, les personnes queers, les personnes transgenres, les immigrantes et immigrants, les sans papiers et les chefs de famille monoparentale; et
- l'établissement d'un salaire minimum vital normalisé qui permet aux travailleuses et travailleurs et à leur famille d'avoir une qualité de vie décente et de participer pleinement à la société sur une base la plus équitable possible; et
 - des taux d'aide sociale qui permettent aux personnes ou aux familles de vivre dans la dignité et au-dessus du seuil de la pauvreté; et
 - la reconnaissance et la promotion du fait que la pauvreté est le résultat d'une politique économique et non la responsabilité individuelle ou personnelle.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- à des stéréotypes nuisibles en ce qui concerne les personnes qui vivent dans la pauvreté ou qui reçoivent de l'aide sociale, selon lesquels elles seraient des personnes paresseuses, irresponsables ou inférieures; et
- aux compressions dans les mesures d'aide sociale qui servent à convertir la dette publique en dette privée et en pauvreté, élargissant ainsi le fossé entre les riches et les pauvres; et
- aux récupérations dans les prestations d'aide sociale, d'assurance-emploi, d'enfants à charge ou d'aide financière aux études fondées sur d'autres gains; et
- à la législation du gouvernement qui réduit ou élimine l'accès aux processus de faillite; et
- aux règlements du gouvernement qui empêchent les personnes inscrites à un programme universitaire ou collégial de recevoir de l'aide sociale; et
- à l'élimination du financement de base pour les personnes handicapées.

Pride Festivals

Preamble

Homophobia, transphobia, heterosexism and cissexism are barriers faced by lesbian, gay, bisexual, transsexual, transgender, queer, questioning, 2-spirited, intersex, asexual and pansexual* (LGBTQQ2SIAP*) students and members of the community. Organisations and services are crucial to challenge these forms of oppression. Among these services are community agencies, coalitions, and not-for-profit organisations, including Pride festivities. Pride festivals are community-based events that celebrate LGBTQQ2SIAP*-identified people, provide spaces to take action on social issues faced by such communities, and challenge the hegemonic, cissexist and heteronormative views of love and sexuality. They take on many forms, some a march, and some multiple events and actions spread across multiple days. Pride is a time for community organisations that serve the LGBTQQ2SIAP* community to outreach and LGBTQQ2SIAP* people and allies to take up public space and demand access and equity for all.

Pride festivals and other LGBTQQ2SIAP* services exist in many Canadian cities, but for many rural, northern, and smaller towns and regions, lack of resources have restricted their visibility and influence. Unfortunately, most Pride festivals and LGBTQQ2SIAP* service organisations (HIV/AIDS Prevention, youth shelters, suicide prevention, and health promotion organisations) are urban-centric and usually only receive support and funding in major urban centers, leaving LGBTQQ2SIAP* students in those smaller communities without adequate community and public support.

The cities and communities that do have Pride festivities and LGBTQQ2SIAP* services oftentimes face unpredictable public funding, censorship of political or sexual messaging, diminished support from elected officials, and threats from homo/transphobic members of the community.

Pride and services for the LGBTQQ2SIAP* communities provide crucial spaces for celebration, political action, and safe spaces for LGBTQQ2SIAP*-identified people, specifically students. As homophobia and transphobia manifests on campuses and communities, it is important for students to take the lead in demanding public, accessible, and properly-funded LGBTQQ2SIAP* services and Pride festivals.

Policy

The Federation supports:

- Pride festivals that are publically supported and funded;
- Pride festivals that are community-focused, not-for-profit, and political;
- Pride festivals that acknowledge the intersection of identities, and the different and distinct barriers by those who identify as LGBTQQ2SIAP*;
- Pride festivals that include meaningful and empowering participation and spaces for all members of the community, including women, LGBTQQ2SIAP*, racialised, Status and Non-Status First Nations, Métis, and Inuit, and people with disabilities;
- Pride festivals that include alternative programming: actions, awareness events, and activities to include the diverse voices of voices of the LGBTQQ2SIAP* community;
- Pride festivals and LGBTQQ2SIAP* services publically funded and supported to serve rural, northern, and smaller regions;
- Pride organisations endeavouring to extend their work beyond one festival into year-round community support, resources, programming and action.

The Federation opposes:

- Censorship of community organisations that seek to empower LGBTQQ2SIAP* communities through the exploration of political, social, and global issues;
- Pride festivals that prioritise the needs of corporate sponsors over community;
- Government bodies that cut funding for Pride festivals, and LGBTQQ2SIAP* services and community organisations;
- Pride festivals that prioritize the experiences of marginalized sexual identities over the experiences of marginalized gender identities.”

Festivals de la Fierté

Préambule

L'homophobie, la transphobie et l'hétérosexisme sont des obstacles qu'affrontent les étudiantes et étudiants et les membres de la population qui sont queers ou trans. Les organismes et les services sont essentiels pour confronter ces formes d'oppression. Parmi ces services, on compte des organismes communautaires, des coalitions et des organismes sans but lucratif, dont les festivités de la Fierté. Les festivals de la Fierté sont des événements communautaires qui célèbrent les personnes queers ou qui se définissent comme trans. Ils fournissent des espaces pour poser des gestes concernant des questions sociales auxquelles ces communautés sont confrontées et pour contester les visions hégémoniques et hétéronormatives de l'amour et de la sexualité. Il peut s'agir d'activités diverses telles qu'un défilé et des activités et actions réparties sur plusieurs jours. La Fierté est un temps pour que les organismes communautaires qui desservent les communautés queers et trans et leurs alliés occupent l'espace public et exigent l'accès et l'égalité pour tous et toutes.

Les festivals de la Fierté et autres services pour les communautés queers et trans existent dans plusieurs villes du Canada, mais le manque de ressources dans beaucoup de régions et de petites communautés rurales ou du Nord ont restreint leur visibilité et leur influence. Malheureusement, la plupart des festivals de la Fierté et des organismes de services auprès des populations queers et trans (prévention du VIH/SIDA, refuges pour les jeunes, prévention du suicide et promotion de la santé) sont citadins et ne reçoivent généralement de l'appui et du financement que dans les principales villes, ce qui laisse les étudiantes et étudiants queers et trans des régions moins peuplées sans soutien communautaire et public adéquat.

Les villes et les communautés où se tiennent des festivités de la Fierté et qui offrent des services LGBT doivent souvent composer avec du financement public imprévisible, la censure de leurs messages politiques ou sexuels, un appui décroissant des élus, et des menaces de la part de personnes homophobes ou transphobes.

Les événements de Fierté et les services aux communautés queers ou trans fournissent des espaces essentiels aux célébrations et à l'action politique, et offrent des espaces sécuritaires pour les personnes queers ou qui se définissent comme trans, en particulier parmi la population étudiante. Des organismes de Fierté adéquatement financés font en sorte que leur travail devient plus qu'un défilé, et se traduit plutôt à l'année longue en appui, ressources, programmes et actions dans la communauté. L'homophobie et la transphobie se manifestent dans les campus et les collectivités. Il est donc important que les étudiantes et étudiants prennent les devants pour réclamer des festivals de la Fierté et des services queers et trans qui soient publics, accessibles et suffisamment financés pour les communautés queers et trans et les festivals de la Fierté.

Politique

La Fédération appuie :

- Les festivals de la Fierté appuyés et financés par les fonds publics;
- Les festivals de la Fierté qui sont axés sur la communauté, sans but lucratif, et qui sont politiques;
- Les festivals de la Fierté qui reconnaissent le croisement de nos identités et les obstacles différents et distincts qu'affrontent ceux et celles qui s'identifient comme queer, LGB, ou trans;
- Les festivals de la Fierté qui accueillent une participation significative de tous les membres de la communauté queer, dont les femmes, les personnes trans, racialisées, handicapées, les membres inscrits ou non inscrits des Premières nations, les Métis et les Inuits;
- Les festivals de la Fierté qui comprennent une programmation diversifiée : actions, événements de sensibilisation et autres activités pour faire entendre toutes les voix de la communauté queer et trans;
- Les festivals de la Fierté et les services LGBT financés et appuyés par le public, qui desservent les régions et les petites communautés rurales et du Nord.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- La censure des organismes communautaires qui explorent des questions politiques, sociales et mondiales;
- Les festivals de la Fierté qui accordent la priorité aux besoins des commanditaires commerciaux de préférence à ceux de la communauté; et
- Les agences gouvernementales qui coupent le financement des festivals de la Fierté et des services et organismes communautaires pour les queers et les personnes trans.

Racial Profiling

Preamble

Racial profiling has had significant and negative effects on certain members of the Canadian population.

The “Anti-terrorism Act,” introduced post-September 11, is “An Act to amend the Criminal Code, the Official Secrets Act, the Canada Evidence Act, the Proceeds of Crime (Money Laundering) Act and other Acts, and to enact measures respecting the registration of charities, in order to combat terrorism” (House of Commons of Canada). The Canadian Civil Liberties Association notes that this bill contains:

- new powers of preventive detention and compulsory testimony;
- a new power to brand individuals as “terrorist groups” without convicting them of any unlawful conduct;
- a new prohibition against most financial dealings with such people; and
- a new and broad requirement to inform on people in certain circumstances.

The Ontario Human Rights Commission (OHRC) has defined racial profiling as “any action undertaken for reasons of safety, security or public protection, that relies on stereotypes about race, colour, ethnicity, ancestry, religion, or place of origin, or a combination of these, rather than on reasonable suspicion, to single out an individual for greater scrutiny or different treatment.” Racial profiling is different from criminal profiling.

Racial profiling is based on stereotypical assumptions because of one’s race, colour, ethnicity, etc. Criminal profiling, on the other hand, relies on actual behaviour or on information about suspected activity by someone who meets the description of a specific individual” (Source: The Ontario Human Rights Commission, 2004).

The OHRC has released a report entitled “Paying The Price: The Human Cost Of Racial Profiling,” which documents over 400 personal accounts of experiences with profiling that individuals shared with the Commission during the course of its Racial Profiling Inquiry held in 2003.

The cumulative effect of The Anti-terrorism Act and these new laws and government initiatives threaten civil rights, particularly concerning due process and the right to privacy. Students attending post-secondary institutions have experienced racial profiling in the form of: international students being denied access to college or university based on their country of origin, interrogation by the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) on campus, differential treatment based on membership in a particular campus club or organisation, and restrictions on travel based on race, colour, ethnicity, ancestry, religion, place of origin or sex.

Policy

The Federation supports:

- accessible education for all students regardless of their race, colour, ethnicity, ancestry, religion, place of origin or sex; and
- the right to security of the person and to personal privacy for all people;
- freedom from discrimination;

The Federation opposes:

- international students from certain countries being denied entrance to Canadian universities and colleges based on their country of origin;
- the presence of the Canadian Security Intelligence Service (CSIS) on university and college campuses to interrogate students based on their country of origin or their ethnicity;
- university and college administrations granting CSIS access to student records such as library loan records and research interests.
- certain stereotyped students facing more stringent security measures when traveling to academic conferences;
- the discouragement or prevention of student access to international conferences based on their race, colour, ethnicity, ancestry, religion, place of origin or sex;
- the imposition of stricter regulations on the activities of certain campus clubs and student organisations based on their ethnicity or political orientation; and

Le profilage racial

Préambule

Le profilage racial a eu des effets négatifs importants sur certains membres de la population canadienne.

La « Loi antiterroriste », déposée après le 11 septembre, est une « Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité (blanchiment d'argent) et d'autres lois, et édictant des mesures à l'égard de l'enregistrement des organismes de bienfaisance, en vue de combattre le terrorisme. » (Chambre des communes du Canada). L'Association canadienne des libertés civiles signale que ce projet de loi contient :

- de nouveaux pouvoirs de détention préventive et de témoignage obligatoire
- un nouveau pouvoir d'étiqueter des personnes comme « groupes terroristes » sans les accuser de conduite illégale
- une nouvelle interdiction contre la plupart des tractations financières avec ces personnes
- une nouvelle exigence large pour donner de l'information sur les personnes dans certaines circonstances

Selon la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP), le « profilage racial » s'entend de « toute action prise pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public qui repose sur des stéréotypes fondés sur la race, la couleur, l'ethnie, l'ascendance, la religion, le lieu d'origine ou une combinaison de ces facteurs plutôt que sur un soupçon raisonnable, dans le but d'isoler une personne à des fins d'examen ou de traitement particulier ». Le profilage racial diffère du profilage criminel.

Le profilage racial repose sur des présomptions stéréotypées fondées sur la race, la couleur, l'origine ethnique, etc. Le profilage criminel, au contraire, repose sur un comportement réel ou sur des renseignements relatifs à une présumée activité de la part d'une personne qui répond à un certain signalement. » (Source : La Commission ontarienne des droits de la personne, 2004)

La CODP a publié un rapport intitulé « Un prix trop élevé : les coûts humains du profilage racial » qui documente plus de 400 expériences personnelles de profilage que des personnes ont partagé avec la Commission dans le cadre de son enquête sur le profilage racial menée en 2003.

L'effet cumulatif de la « Loi antiterroriste » et de ces nouvelles lois et initiatives du gouvernement est une menace des droits civils, surtout en ce qui concerne l'application régulière de la loi et le droit à la vie privée. Des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires ont fait l'expérience du profilage racial : des étudiants étrangers se sont vu refuser l'accès au collège ou à l'université en raison de leur pays d'origine, le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a procédé à des interrogatoires sur le campus, certains ont été traités différemment en raison de leur appartenance à un club ou à une organisation du campus, d'autres ont été limités dans leurs déplacements à cause de leur race, de leur couleur, de leur ethnie, de leur origine ancestrale, de leur religion, de leur pays d'origine ou de leur sexe.

Politique

La Fédération appuie :

- l'éducation accessible pour tous les étudiantes et étudiants indépendamment de leur race, de leur couleur, de leur ethnie, de leur origine ancestrale, de leur religion, de leur lieu d'origine ou de leur sexe.
- le droit à la sécurité de la personne et à la vie privée pour toutes les personnes.
- la non-discrimination.

La Fédération s'oppose :

- à ce que les étudiantes et étudiants internationaux de certains pays se voient refuser l'admission aux universités et collèges canadiens en raison de leur pays d'origine.
- à la présence du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) sur les campus des collèges et universités pour interroger les étudiantes et étudiants à cause de leur pays d'origine ou de leur ethnie.
- à ce que les administrations des collèges et des universités accordent au SCRS l'accès aux dossiers des étudiantes et étudiants, comme leur fiche de prêt à la bibliothèque et leurs intérêts de recherche.

- the encouragement of campus police to pay close attention to particular students based on race, colour, ethnicity, ancestry, religion, place of origin or sex.

- à ce que certains étudiants et étudiantes répondant à certains stéréotypes fassent l'objet de mesures de sécurité plus sévères lorsqu'ils se déplacent pour assister à des conférences liées à leurs études.
- à ce que l'on décourage ou empêche les étudiantes et étudiants de participer à des conférences internationales à cause de leur race, de leur couleur, de leur ethnie, de leur ascendance, de leur religion, de leur lieu d'origine ou de leur sexe.
- à ce que l'on impose des règlements stricts sur les activités de certains clubs et organisations étudiantes des campus en raison de l'ethnie ou de l'orientation politique.
- à ce que l'on encourage la police du campus à surveiller étroitement certains étudiants et étudiantes en particulier en raison de leur race, de leur couleur, de leur ethnie, de leur ascendance, de leur religion, de leur lieu d'origine ou de leur sexe.

Racism

Preamble

Race is a social construct that is not based on biologically determined differences between people.

Racism may include but is not limited to the following forms:

1. Individual racism, which is a manifestation of an individual's attitudes and behaviours;
2. Systemic racism, which consists of policies and practices of organisations that directly or indirectly operate to sustain the advantages of peoples of certain "social races", and which is more difficult to address because it is implicit in the policies of organisations and often unconscious; and
3. Cultural racism, which is the basis of both other forms of racism, is the value system embedded in society, and which supports and allows discriminatory actions based on perceptions of racial difference and cultural superiority/inferiority.

Racialisation is the attribution of characteristics to an individual or group based on beliefs about biological traits stemming from ethnicity.

The inherent racist orientation of post-secondary institutions in classroom environments impedes learning and perpetuates alienation for all students and hinders the full participation of students of colour and Aboriginal students.

Policy

The Federation is opposed to the marginalisation and oppression of people based on racialised characteristics.

The Federation challenges racist post-secondary institution curricula, campus environments, and pedagogical technique.

The Federation acknowledges and promotes learning environments that critically analyse racialised practices.

ADOPTED

November 1996

AMENDED

November 1998

November 2002

Racisme

Préambule

La race est une construction sociale; elle ne repose pas sur des différences entre les peuples qui sont déterminées biologiquement.

Le racisme peut comprendre les formes suivantes (entre autres) :

1. Le racisme individuel, qui est une manifestation de l'attitude ou du comportement d'une personne.
2. Le racisme systémique, qui consiste en des politiques et des pratiques d'établissements et d'organismes qui servent directement ou indirectement à préserver les avantages dont jouissent des peuples d'une « race sociale » particulière. Il est plus difficile de cerner ce genre de racisme, car il est souvent inconscient et existe implicitement dans les politiques d'organismes.
3. Le racisme culturel, qui est la base des deux autres formes de racisme parce qu'il repose sur un système de valeurs ancré dans la société, lequel soutient et autorise des actes de discrimination fondés sur des perceptions de différences raciales, et de supériorité et d'infériorité culturelles.

La « racialisation » consiste en le fait d'attribuer des caractéristiques à une personne ou à un groupe, en fonction de croyances au sujet de traits biologiques qui sont dérivés d'une appartenance ethnique.

Le racisme inhérent à l'atmosphère des salles de classe, dans les établissements d'enseignement postsecondaire, est un obstacle à l'acquisition de connaissances. Il perpétue l'aliénation de la population étudiante et entrave la pleine participation des personnes de couleur et des personnes autochtones.

Politique

La Fédération s'oppose à la marginalisation et à l'oppression des peuples fondées sur des caractéristiques raciales.

La Fédération conteste les programmes d'études racistes dans des établissements d'enseignement postsecondaire, ainsi que le racisme présent dans l'ambiance des campus et les méthodes pédagogiques.

La Fédération reconnaît et favorise des milieux d'enseignement qui analysent de façon critique les pratiques racistes.

ADOPTÉE
novembre 1996
MODIFIÉE
novembre 1998
novembre 2002

Religious Freedom

Preamble

The Federation has an anti-oppressive mandate and strives to achieve inclusion not only within member locals' campuses, but within society as well. Canada's population is diverse and among that diverse population are different religious, spiritual, and cultural groups. Section two of the Canadian Charter of Rights and Freedoms affords all people of Canada the right to freedom of conscience and religion. In addition, Section 15 of the Charter, provisions of the Canadian Human Rights Act and of most, if not all, provincial human rights statutes, including the Quebec Charter of Human Rights and Freedoms, provide that all people shall be free from discrimination on the basis of their religion.

Policy

The Federation supports:

- the consideration of religious, spiritual, and cultural holidays in academic scheduling;
- the right of students to have access to multi-faith prayer space on campus that is stable, accessible, adequate, and respectful to the religious needs of all students.
- The rights of Indigenous students, staff, and faculty in traditional ceremonial practices, smudging, and pipe ceremonies, to have outside foods brought in that are not accessible within the institution.”
- universities and colleges offering:
 - i. courses on religious understanding and freedom;
 - ii. food options that are inclusive of all religious, spiritual and cultural dietary needs at campus dining establishments;
 - iii. opportunities for members of the campus community to bring in food that is not otherwise available, and the option to opt out of meal plans if dining options are not inclusive
 - iv. programming that is religiously, spiritually and culturally sensitive during all activities, especially frosh and orientation activities.

The Federation opposes:

- academic or non academic penalties imposed for religious observances.

ADOPTED
October 1990
AMENDED
May 1991
May 2005
May 2011

Liberté de religion

Préambule

La Fédération a le mandat de combattre l'oppression et veille à n'exclure personne, non seulement sur les campus de ses sections locales, mais aussi au sein de la société. La population canadienne est diversifiée et compte donc des membres de différents groupes religieux, sociaux et culturels, qui sont tous des membres égaux de la société. L'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit à chacun la liberté de conscience et de religion. De plus, l'article 15 de la Charte, certaines dispositions de la Loi canadienne sur les droits de la personne, et la plupart, sinon tous les règlements provinciaux concernant les droits de la personne, y compris la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, garantissent à chacun l'égalité du bénéfice des droits sans discrimination pour des motifs religieux.

Politique

La Fédération appuie :

- la prise en compte des fêtes religieuses, spirituelles et culturelles lors de l'établissement du calendrier scolaire;
- le droit des étudiantes et des étudiants à l'accès, dans les campus, à un espace de prière multiconfessionnel stable, accessible, adéquat et respectueux des besoins religieux de toute la population étudiante;
- le droit des étudiantes et étudiants et des membres du personnel et du corps enseignant autochtones d'apporter de l'extérieur des aliments qui ne sont pas offerts par l'établissement lors de cérémonies traditionnelles, de purification par la fumée et de cérémonies du calumet;
- les universités et collèges qui offrent :
 - i. des cours sur la compréhension et la liberté des religions;
 - ii. des choix d'aliments qui n'excluent aucun besoin spécial en matière d'alimentation pour des raisons religieuses, spirituelles ou culturelles dans les établissements de restauration des campus;
 - iii. la possibilité pour les membres de la communauté du campus d'y apporter des aliments qui n'y sont pas offerts, et le droit de se retirer des formules de repas si elles n'offrent pas les choix qui répondent à leurs besoins diététiques;
 - iv. l'organisation d'activités qui tiennent compte des différences religieuses, spirituelles et culturelles pendant toutes les activités, surtout les activités d'accueil et d'orientation à l'intention des nouveaux étudiants et étudiantes.

La Fédération s'oppose à ce qui suit :

- les pénalités scolaires ou non scolaires imposées pour les célébrations religieuses.

ADOPTÉE
octobre 1990
MODIFIÉE
mai 1991
mai 2005
mai 2011

Rights

Workers' Rights

The Federation recognises the common interests that often make students and workers political allies. As disrupting production is an effective weapon for workers against social injustice, the Federation recognises that job actions such as work slow downs/stoppages or strikes, are a fundamental part of the struggle for socio-economic justice.

The Federation supports worker decisions to make their demands in the form of a strike, be it legal or not.

In the event of a strike, on a campus or otherwise, this support may include, but not be limited to: picket support, direct solidarity actions, education, publicity and financial support, from all appropriate levels of the Federation.

Droits

ADOPTÉE
mai 1998

Droits des travailleurs et travailleuses

La Fédération reconnaît les intérêts communs qui font des étudiantes et étudiants et des travailleuses et travailleurs des alliés politiques naturels. Étant donné que la perturbation de la production est l'arme la plus forte du milieu ouvrier contre l'injustice sociale, la Fédération estime que les actions en milieu de travail, comme les grèves du zèle, les interruptions du travail et les mouvements de grèves, font fondamentalement partie de la lutte pour la justice socio-économique.

Aussi, la Fédération appuie les décisions du milieu ouvrier de faire leurs revendications au moyen de grèves, légales ou non.

Advenant une grève dans un campus ou ailleurs, cet appui pourra comprendre entre autres, l'appui aux lignes de piquetage, des actions directes de solidarité, la sensibilisation, la publicité et le soutien financier de tous les niveaux compétents de la Fédération.

Self-Determination

The Federation supports the right and legitimacy of all people subjected to a history of colonisation and oppression within Canada to self-determination.

The Federation recognises the right and legitimacy of people living in Québec to hold referenda on self-determination and to exercise the results of the referenda.

ADOPTED
May 1998

Autodétermination

La Fédération appuie le droit et la légitimité à l'autodétermination de tous les peuples qui ont subi la colonisation et l'oppression au Canada.

La Fédération reconnaît le droit et la légitimité des peuples du Québec à tenir des référendums en matière d'autodétermination et le droit de ceux-ci de mettre en application les résultats émanant de tels référendums

ADOPTÉE
mai 1998

Sexual Harassment

ADOPTED
May 1991
AMENDED
November 1991

1. The Federation adheres to the following sexual harassment policy:
 - a. The Federation will not tolerate sexual harassment or harassment of any form.
 - b. Sexual harassment is defined as unwanted sexual attention, sexual solicitation or other sexually oriented remarks or behaviour; sexual harassment may be psychological or physical in nature. One incident, or the aggregation of a series of incidents, may constitute sexual harassment.
2. Sexual harassment may include, but is not limited to, the following:
 - a. unwanted sexual attention or solicitation which has the effect of interfering with an individual's work or participation, or which creates a negative emotional or psychological environment for work or participation within the Federation. For example: remarks, jokes or innuendoes about a person's body, attire, age, marital status, gender, sexuality, sexual orientation, perceived sexual orientation or perceived gender orientation;
 - b. an implied or expressed threat of reprisal for refusal to comply with a sexually oriented request; or
 - c. the implied or expressed promise of reward for complying with a sexually oriented request.
3. Although sexual harassment typically involves a person in a superior position as the initiator, it is recognised that people in subordinate or equal positions may also be initiators. Although sexual harassment is generally directed towards women, both men and women can be harassed by members of either sex.
4. An incident of sexual harassment, which arises while an individual is involved with Federation related matters, may include harassment from persons not participating in General and National Executive Meetings.

Harcèlement sexuel

1. La Fédération adhère à la politique suivante en matière de harcèlement sexuel :
 - a. La Fédération ne tolérera aucune forme de harcèlement, sexuel ou autre.
 - b. Le harcèlement sexuel se définit comme une sollicitation ou des attentions sexuelles non désirées, ou des remarques ou un comportement à caractère sexuel. Le harcèlement sexuel peut être de nature psychologique ou physique. Un cas de harcèlement sexuel peut trouver son origine dans un incident isolé ou dans une série d'incidents.
2. Par « harcèlement sexuel » on entend notamment :
 - a. une sollicitation ou des attentions sexuelles non désirées qui nuisent au travail d'une personne ou à sa participation aux activités de la Fédération, ou qui créent, relativement à ce travail ou à ces activités, un climat émotif ou psychologique négatif (exemple : remarques, farces ou insinuations au sujet du corps, de la tenue vestimentaire, de l'âge, de la situation de famille, du sexe, de la sexualité, de l'orientation sexuelle, de l'orientation sexuelle perçue ou de l'identité sexuelle perçue de quelqu'un);
 - b. une menace, implicite ou explicite, de représailles en cas de refus d'accéder à une demande de nature sexuelle; ou
 - c. le fait de promettre, implicitement ou explicitement, une forme de récompense, en cas d'acceptation d'une demande de nature sexuelle.
3. Bien que les personnes qui commettent des actes de harcèlement sexuel occupent habituellement un poste d'autorité, on admet qu'il peut également arriver que la personne qui commet de tels actes occupe un poste inférieur ou égal à celui de la victime. De plus, bien que le harcèlement sexuel est habituellement dirigé envers des femmes, tant les hommes que les femmes peuvent être victimes de harcèlement sexuel de la part des membres de l'un ou de l'autre sexe.
4. Parmi les cas de harcèlement sexuel qui surviennent dans le cadre des activités de la Fédération, on compte les cas où la personne qui commet les actes de harcèlement n'est pas une participante ou un participant aux réunions de l'Exécutif national ou aux assemblées générales.

ADOPTÉE
mai 1991
MODIFIÉE
novembre 1991

Sexual Orientation

The Federation recognises that homophobia creates a climate which fosters homophobic violence.

The Federation recognises that the experience of homophobic violence is compounded and intensified in the case of people of colour, people with disabilities, Aboriginal people and other traditionally and historically marginalised people.

The Federation recognises homophobic violence as a hate crime.

The Federation recognises that a homophobic climate and homophobic violence create a hostile environment on campuses, which is a deterrent to accessible education.

The Federation recognises March 14 as a Day without Hate.

The Federation supports the autonomy of campus community radio in its right to queer content in its programming, and opposes the ruling of the Canadian Radio and Television-Telecommunications Commission (CRTC) against CKDU radio.

The Federation supports amendments to the Charter of Rights and Freedoms or any provincial Human Rights legislation that proposes the inclusion of sexual orientation as an area of prohibited grounds for discrimination.

The Federation supports the right of students, regardless of sexual orientation, to associate in a manner consistent with principles they themselves establish, as opposed to principles established by outside bodies.

ADOPTED

May 1993

AMENDED

May 1994

November 1994

May 1996

May 2003

Orientation sexuelle

La Fédération reconnaît que l'homophobie crée un climat qui incite à la violence homophobe.

La Fédération reconnaît que la possibilité d'être victime de violence homophobe est plus grande pour les personnes de couleur, les personnes handicapées, les personnes autochtones et les personnes issues de groupes traditionnellement et historiquement marginalisés.

La Fédération reconnaît que la violence homophobe constitue un crime motivé par la haine.

La Fédération reconnaît que le climat et la violence homophobe créent un environnement hostile sur les campus, ce qui peut constituer un élément dissuasif à poursuivre des études.

La Fédération reconnaît la journée du 14 mars à titre de « Journée sans haine ».

La Fédération appuie l'autonomie de la radio communautaire universitaire dans son droit à une programmation ayant un contenu adressé aux personnes lesbiennes, gais ou bisexuelles et s'oppose à la décision rendue par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) contre la station de radio CKDU.

La Fédération appuie toute modification à la Charte des droits et libertés ou tout projet de loi provincial sur les droits de la personne visant à reconnaître l'orientation sexuelle comme un motif illicite de discrimination.

La Fédération reconnaît le droit des étudiantes et étudiants, peu importe leur orientation sexuelle, de s'unir d'une façon conforme aux principes qu'ils et elles ont établis, plutôt qu'en fonction de principes établis par d'autres groupes.

ADOPTÉE

mai 1993

MODIFIÉE

mai 1994

novembre 1994

mai 1996

State Sanctioned Murder

The Federation opposes the death penalty and genocide and considers them to be forms of state sanctioned murder. The Federation recognises that these forms of state sanctioned murder are frequently targeted at oppressed groups and it constitutes forms of political, economic, social and cultural oppression.

ADOPTED
May 1997

Meurtres sanctionnés par l'État

La Fédération s'oppose à la peine de mort et au génocide et les considère comme des formes de meurtre autorisé par l'État. La Fédération reconnaît que ces meurtres sanctionnés par l'État ont bien souvent comme cible des personnes issues de groupes opprimés, et constituent une forme d'oppression politique, économique, sociale et culturelle.

ADOPTÉE
mai 1997

Student Employment

Preamble

As tuition fees have been allowed to increase, access to post-secondary education has become more and more limited. In contrast to the past, students are no longer able to pay for their education by working full-time at minimum wage over the summer. Currently, many students across Canada are required to work several part-time jobs throughout the academic term in order to pay for their education. Those students who are fortunate enough to find employment, are rarely able to do so in a field that is related to their studies and many are faced with low wages and poor working environments that offer few benefits and sometimes unsafe conditions.

Where limited government funding does exist to promote student employment, such programmes are restricted to domestic students and exclude international and non-status students. Furthermore, many students who are working in unpaid work placements or internships are not eligible for worker's compensation or Employment Insurance.

These issues leave many students economically disadvantaged, unable to afford their studies and vulnerable to exploitation in the labour force.

Policy

The Federation supports:

- the right of all people, including students, to meaningful employment and equal pay for equal work;
- the creation of meaningful employment opportunities for students that complement their field of study;
- the right of international students to work off campus;
- government funded student employment programmes, including summer employment programmes, that are accessible to full and part-time students, regardless of their citizenship status or immigration status;
- Provincial Governments paying Worker's Compensation Board premiums for students on unpaid work placements or internships;
- the eligibility of students who have completed an unpaid work placement or internship for Employment Insurance;
- the coverage of all student employment under the standards set out in the Employment Standard Act;
- a provincial minimum wage that provides a living wage and ensures that no working person is living below the poverty line;
- student employment programmes that pay wages above the provincial minimum wage;
- freedom from discrimination in employment as set out by provincial Human Rights Commissions; and
- access to employment programmes aimed at creating equal opportunities for students living with disabilities.

The Federation opposes:

- labour without financial compensation, as part of the post secondary education curriculum;
- the use of government funding schemes, like work-study, that exploit student labour to displace full-time unionised or permanent positions;
- discrimination in employment against students on the basis of type of study;
- discrimination in employment against any people, including students, on the basis of citizenship or immigration status;
- the exclusion of students from eligibility for government funded employment programmes based on their type of study, citizenship, or immigration status;
- legislation or policy that prevents students from working full time based on citizenship;
- guidelines or policies restricting the number of hours students are permitted to seek, in particular as this applies to graduate students; and
- any other forms of discrimination in employment.

ADOPTED

October 1990

AMENDED

May 1991

May 1992

May 1994

November 1994

November 1995

May 1996

May 1997

November 1997

November 1999

November 2009

Emplois étudiants

Préambule

La porte a été ouverte aux augmentations de frais de scolarité, et l'accès à l'éducation postsecondaire est devenu de plus en plus limité. Contrairement au passé, les étudiantes et étudiants ne peuvent plus payer leurs études en travaillant à temps plein au salaire minimum pendant l'été. Présentement, de nombreux étudiants et étudiantes du Canada doivent occuper plusieurs emplois à temps partiel pendant l'année scolaire pour payer le coût de leur éducation. Ceux et celles qui ont la chance de se trouver un emploi travaillent rarement dans leur domaine d'études. Plusieurs travaillent pour un maigre salaire, dans un environnement médiocre qui offre peu d'avantages, et parfois dans des conditions non sécuritaires.

Quand il y en a, les maigres subventions gouvernementales appuyant les emplois étudiants ne s'adressent qu'aux étudiantes et étudiants canadiens et excluent les ceux et celles internationaux ou sans statut. De plus, beaucoup d'étudiantes et d'étudiants qui travaillent dans le cadre de stages ou d'emplois non rémunérés ne sont pas admissibles aux indemnisations des accidents du travail, ni à l'assurance-emploi.

Ces problèmes mettent plusieurs étudiantes et étudiants dans l'embarras financier et les rendent incapables de payer leurs études et vulnérables à l'exploitation sur le marché du travail.

Politique

La Fédération appuie :

- le droit de tous et de toutes, incluant les étudiantes et les étudiants, d'obtenir un emploi valable et de recevoir un salaire égal pour un travail équivalent;
- la création pour les étudiantes et les étudiants d'opportunités d'emplois significatifs qui ont un lien avec leur domaine d'études;
- le droit pour les étudiantes et étudiants internationaux de travailler à l'extérieur du campus;
- des programmes d'emplois étudiants financés par le gouvernement, dont des programmes d'emploi d'été, qui sont accessibles aux étudiantes et étudiants à temps plein et à temps partiel, peu importe leur nationalité ou leur statut d'immigration;
- le paiement, par les gouvernements provinciaux, des primes d'indemnisation pour les accidentés du travail à l'intention des étudiantes et étudiants qui travaillent dans des emplois ou stages non rémunérés;
- l'admissibilité à l'assurance-emploi pour les étudiantes et étudiants qui ont complété un stage ou un emploi non rémunéré;
- l'inclusion de tous les emplois étudiants dans les normes définies par la Loi sur les normes d'emploi;
- un taux provincial de salaire minimum qui offre un minimum vital et qui assure que toute personne qui travaille ne vit pas sous le seuil de la pauvreté;
- des programmes d'emplois étudiants qui paient des salaires au-dessus du salaire minimum provincial;
- la non-discrimination dans l'emploi, tel que le stipulent les commissions provinciales des droits de la personne; et
- l'accès à des programmes d'emplois visant à créer l'égalité des chances pour les étudiantes et étudiants ayant un handicap.

La Fédération s'oppose :

- au travail non rémunéré dans le cadre de programmes d'études postsecondaires;
- à l'utilisation de programmes de financement public, comme travail-études, qui exploitent les effectifs étudiants pour remplacer des postes à plein temps ou permanents syndiqués;
- à la discrimination dans l'emploi d'étudiantes ou d'étudiants en raison de leur type d'études;
- à la discrimination dans l'emploi envers toute personne, incluant les étudiantes et étudiants, en raison de leur citoyenneté ou de leur statut d'immigration;
- à l'exclusion des étudiantes et étudiants des programmes d'emplois financés par le gouvernement en raison de leur type d'études, de leur citoyenneté ou de leur statut d'immigration;
- à des lois ou politiques qui empêchent les étudiantes et étudiants de travailler à temps plein en raison de leur citoyenneté;

ADOPTÉE

octobre 1990

MODIFIÉE

mai 1991

mai 1992

mai 1994

novembre 1994

novembre 1995

mai 1996

mai 1997

novembre 1997

novembre 1999

novembre 2009

- aux lignes directrices ou aux politiques qui restreignent le nombre d'heures pendant lesquelles une étudiante ou un étudiant est autorisé à travailler, en particulier puisque cela s'applique à des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs; et
- à toute forme de discrimination en matière d'emploi.

Student Ownership of Campus Student Centres

Preamble

On many campuses, students have responded to the lack of available student space for clubs, services, and events by collecting separate student levies to fund the construction, development and operation of campus student centres. As such, campus student centres can provide a nexus for student life on campus and added value to the student experience on a given campus. For that reason, many college and university administrations have attempted to take an active role in supporting the construction of campus student centres in order to ensure that they maintain some degree of administrative control over these student-funded buildings and related services once operational.

Across the country, a wide a range of ownership and administrative models for campus student centres have been developed. One such model includes the creation of a third-party corporation that is not wholly owned and operated by students' unions to take over the management of the student campus centre. In some cases, these corporations begin to act as "shadow" students' unions, providing services that were previously offered through campus students' unions and thereby reducing the relevance and responsiveness of campus students' unions to their members.

Policy

The Federation supports campus student centres that:

- promote campus student life;
- promote the visibility and profile of campus students' unions;
- provide space for student clubs, groups, and services;
- are wholly owned and operated by campus students' unions; and
- maintain students' union autonomy over governance, structure, space allocation, programming and naming rights.

The Federation opposes the creation of campus student centres that:

- are owned and operated by private, for-profit companies;
- remove or replace the general operations or services of campus students' unions;
- place control in the hands of campus administrations or third party corporations that are not wholly owned and operated by campus students' unions.

Propriété étudiante des centres étudiants de campus

ADOPTÉE
mai 2005

Préambule

Dans bon nombre de campus, les étudiantes et étudiants ont réagi au manque d'espace étudiant disponible pour les clubs, activités et services en recueillant des prélèvements spéciaux pour financer la construction, le développement et l'exploitation des centres étudiants du campus. En tant que tels, les centres étudiants de campus peuvent fournir un noyau pour la vie étudiante dans le campus et une valeur ajoutée à l'expérience étudiante dans un campus donné. Pour cette raison, l'administration de nombreux collèges et universités a tenté d'exercer un rôle actif dans le soutien de la construction de centres étudiants de campus de manière à assurer le maintien d'un certain contrôle administratif sur ces immeubles financés par la population étudiante et sur leurs services connexes, une fois qu'ils sont opérationnels.

Partout dans le pays, un large éventail de modèles de propriété et d'administration pour les centres étudiants de campus a été élaboré. Un de ces modèles inclut la création d'une corporation à tierce partie dont les syndicats étudiants ne sont pas exclusivement propriétaires et administrateurs et qui permet à la corporation de prendre en charge le centre étudiant du campus. Dans certains cas, ces corporations commencent à agir comme des associations étudiantes « fantômes », assurant la prestation de services auparavant offerts par l'intermédiaire de syndicats étudiants, et réduisant ainsi la réactivité et la pertinence du syndicat étudiant pour ses membres.

Politique

La Fédération soutient les centres étudiants de campus :

- qui font la promotion de la vie étudiante dans le campus;
- qui font la promotion de la visibilité et du profil des syndicats étudiants du campus;
- qui fournissent de l'espace pour les clubs, groupes et services étudiants;
- dont les syndicats étudiants de campus sont les propriétaires et administrateurs exclusifs; et
- qui maintiennent l'autonomie du syndicat étudiant sur la gouvernance, la structure, l'attribution d'espace, les programmes et les droits de dénomination.

La Fédération s'oppose à la création de centres étudiants de campus :

- dont les sociétés privées à but lucratif sont propriétaires et administratrices;
- qui suppriment ou remplacent les exploitations ou services généraux des syndicats étudiants de campus;
- qui remettent le contrôle entre les mains de l'administration des campus ou de corporations à tierce partie dont les syndicats étudiants de campus ne sont pas propriétaires et administrateurs exclusifs.

Sustainable Campuses

Preamble

The general public, and students in particular, are increasingly calling for stronger environmental regulations and initiatives. Properly maintaining campus green space and aging infrastructure along with the implementation of new, efficient equipment and technology are important components to sustainable campuses. Ultimately government is responsible for establishing environmental standards for public institutions and meeting those standards with public funds. Therefore students should not be forced to pay for environmental upgrades through additional user or ancillary fees.

Policy

The Federation supports campus student centres that:

- funding from government for the purpose of campus greening and the development of sustainable infrastructure at Canada's public universities, colleges, and institutes.
- zero emissions standards for all new buildings built on Canadian campuses.
- student and community input in developing campus-level environmental enhancements and priorities.

The Federation opposes additional fees' being charged to students in order to fund environmental upgrades and campus greening projects.

Les campus durables

ADOPTÉE
mai 2008

Préambule

Le public en général et les étudiantes et étudiants en particulier revendiquent de plus en plus des règlements et des initiatives écologiques plus stricts. Le maintien adéquat des espaces verts dans les campus et le vieillissement des infrastructures alliés à la mise en œuvre de nouveaux équipements et technologies efficaces sont des éléments importants à la viabilité des campus. À la fin, le gouvernement est responsable de créer des normes écologiques pour les établissements publics et de combler les besoins de ces normes par l'injection de fonds publics. Par conséquent les étudiantes et étudiants ne devraient pas être tenus de défrayer le coût des améliorations écologiques par le biais de frais d'utilisation ou afférents supplémentaires.

Politique

La Fédération appuie :

- Un financement du gouvernement conçu en vue de l'écologisation des campus et du développement d'infrastructures durables dans les universités, collèges et instituts publics du Canada.
- Des normes d'émissions nulles pour tous les nouveaux immeubles construits dans les campus canadiens.
- Une participation de la population étudiante et de la communauté dans le développement des améliorations et des priorités au niveau du campus.

La Fédération s'oppose à la perception de frais additionnels auprès des étudiantes et étudiants pour financer les améliorations écologiques et les projets d'écologisation des campus.

Taxation

Preamble

A progressive tax system, where people with more disposable income pay a higher percentage of their income in tax than do those with less income, combined with universally accessible social programs, such as health care and education, ensures equity in society regardless of income. Such a progressive system is necessary for the equitable well being of all members of society.

A progressive tax system should consider not only individual income taxes, but corporate tax rates as well. The Federation recognizes that due to legal avoidance mechanisms, corporations are often taxed at a lower effective rate than the statutory rate established by governments.

The Federation has long advocated that post-secondary education should be paid for through a progressive system of taxation rather than through up-front costs. Graduates of post-secondary education typically earn more throughout their lifetime, thereby contributing more in taxes to pay for the cost of their education. Such a system is required in order to fund the various social programs necessary for the advancement of a nation's goals, and also to reduce the up-front barriers of post-secondary education, and most specifically user fees.

Policy

The Federation supports a progressive system of taxation in Canada that recognizes the financial stress on students in lower tax brackets; The Federation also believes that a progressive tax system is the ideal way to pay for post-secondary education as post-secondary education is a public good; The Federation also believes that a progressive tax system includes effective mechanisms for corporate taxation; Further, the Federation supports enhanced funding for post-secondary institutions as a result of the revenue raised by increasing the number of higher tax brackets.

ADOPTED

May 1990

AMENDED

October 1990

November 1995

May 1997

November 1997

November 2016

Taxes et impôts

Préambule

Un système d'impôt progressif, où les personnes qui ont un revenu disponible plus élevé paient un pourcentage plus important de leur revenu en impôts que les personnes qui ont un revenu moins élevé, qui est accompagné de programmes sociaux universels, entre autres, pour les soins de santé et l'éducation, assure l'égalité des chances, quel que soit le revenu. Ce genre de système progressif est nécessaire pour le bien-être équitable de tous les membres de la société.

Un système d'impôt progressif doit tenir compte non seulement de l'impôt individuel, mais aussi des taux d'imposition des sociétés. La Fédération reconnaît qu'en raison de mesures légales ayant pour but d'éviter de payer des impôts, les sociétés ont souvent des taux d'imposition réels moindres que le taux d'imposition réglementaire établi par les gouvernements.

La Fédération revendique depuis longtemps un système d'impôt progressif au lieu de l'imposition de frais d'utilisation immédiats pour financer l'éducation postsecondaire. Les diplômées et diplômés des établissements d'enseignement postsecondaire qui verront typiquement leurs revenus augmenter paieront des impôts plus élevés tout au long de leur vie et rembourseront ainsi le coût de leur éducation. Ce genre de système est nécessaire pour financer les divers programmes sociaux de façon à ce que le pays puisse réaliser ses objectifs et aussi pour réduire les obstacles immédiats à l'éducation postsecondaire, plus particulièrement les frais d'utilisation.

Politique

La Fédération est pour l'établissement d'un système d'impôt progressif au Canada qui tient compte des difficultés financières des étudiantes et étudiants dont le revenu se situe dans les tranches d'imposition inférieures;

La Fédération croit aussi qu'un système d'impôt vraiment progressif est la meilleure façon de financer l'éducation postsecondaire puisque l'éducation postsecondaire est un bien public;

La Fédération croit aussi qu'un système d'impôt progressif comporte des mesures efficaces pour l'imposition des sociétés;

La Fédération appuie, en outre, l'augmentation du financement accordé aux établissements d'enseignement postsecondaire et obtenu grâce au revenu généré en augmentant le nombre de tranches d'imposition supérieures.

ADOPTÉE

mai 1990

MODIFIÉE

octobre 1990

novembre 1995

mai 1997

novembre 1997

novembre 2016

Violence

The Federation recognises that oppressive violence is a destructive presence that affects all peoples. The Federation denounces all acts of oppressive violence, encourages awareness of its varied effects and recognises the right of all people to live in a violence-free environment.

ADOPTED
May 1999

Violence

La Fédération reconnaît que la violence oppressive a des effets destructeurs sur tous les peuples. La Fédération dénonce tous les actes de violence oppressive, encourage la sensibilisation à ses divers effets et reconnaît le droit de tous les peuples de vivre dans un milieu libre de toute violence.

ADOPTÉE
mai 1999

Women's Issues

The Federation supports the right of women to free accessible abortion upon demand and opposes the implementation of user fees and other barriers to access for abortion.

The Federation supports International Women's Day (March 8) becoming a statutory holiday.

ADOPTED
November 1994
AMENDED
May 1996

Questions féministes

La Fédération appuie le droit des femmes à l'avortement accessible gratuit et sur demande et s'oppose à la mise en oeuvre de frais d'usagers et d'autres obstacles à l'accès à l'avortement.

La Fédération appuie les démarches visant à désigner la Journée internationale des Femmes comme jour férié fédéral.

ADOPTÉE
novembre 1994
MODIFIÉE
mai 1996